

Jeille Boutique
voir page 9

MONTRÉUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE



Association de vigneronnes

Ses vins du terroir un label de qualité et d'authenticité

La Gar Vevy Montréux

UNE TRADITION POUR SEMPER

Tél. 021 963 13 48



Jet Pizza

AX. DES ALPES 57
1200 MONTRÉUX
TEL. 021 964 80 80



Casino Barrière Montréux

Un festival de plaisirs

Faire le plein à domicile !

gaz naturel 

carburant



HOLDI GAZ

www.holdigaz.ch

Chauffage - Sanitaire - Ventilation - Révision de citernes

Lauffer-Borlat SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

altran 

INFOLEARN
CORPORATE LEARNING SOLUTIONS

Prochaines formations informatiques à Clarens/Montreux :

- Dès le 5 mai : MS Excel
- Dès le 20 mai, 17 juin ou 17 juillet : Initiation à l'Informatique et Initiation à la Bureautique
- Dès le 3 juin : MS Word
- Dès le 3 juin, ou dès le 1^{er} septembre : Gestion de Stock
- Dès le 1^{er} septembre : Formation bureautique



Vous trouverez l'intégralité de notre offre de cours (IT, utilisateurs, web, CAO, gestion de projet, service management, télécoms, génie industriel, logiciels bancaires...) sur www.infolearn.com

N'hésitez pas à nous contacter au 021 331 15 30 ou à infolearn@altran.ch

Nouveau: Colt Sport motion.

Déjà pour CHF 20'990.-



5.8L

Millass Montréux
MITSUBISHI

Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montréux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue. 

www.mitsubishi-motors.ch



Taxi Vevy

021 963 24 24
0800 24 24 24
SP. 1820 Montréux
Fax: 021 963 56 62

BRUNO DAVID

Voyant Médium

Conseils aux particuliers - Voyance d'affaires

021 961 10 49



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS

Chemin du Crépon 47
1815 Clarens
Tél. 021 964 46 37
Fax 021 964 31 26

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage 24/24

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement



GRISONI-ZAUGG SA

ROUTES • GÉNIE CIVIL • BÂTIMENTS • ENTREPRISE GÉNÉRALE

BULLE - VEVEY - DOMDIDIER



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT
COMPTABILITÉ / RÉVISION
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS
DE GESTION ET D'ORGANISATION

Plus de 15 ans d'expérience



Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch

Tél. 021 961 11 46



Un problème
d'imprimés?

La solution... 

- Avenue Nestlé 13
- 1820 Montreux
- Tél. 021 966 81 00
- Fax 021 966 81 02
- info@ipress-sa.ch

la prise en mains de vos imprimés!

Montreux Info-Ville né il y a 13 ans, a toujours eu un seul but, l'information complète des procès-verbaux du Conseil communal. Pourquoi? Simple, les quotidiens locaux ou régionaux n'ont pas la possibilité de transcrire toutes les interventions des séances. Donc ce journal a été créé dans ce but.

Le système d'adoption des PV font que ceux-ci paraissent environ 2 à 3 mois après les séances. Ce n'est que de l'information pour la population afin de savoir comment les décisions ont été prises avec les intervenants ainsi que les tendances politiques.

Ce journal, tiré à 15'000 exemplaires est distribué 6 fois par année par la poste dans tous les ménages, dans toutes les cases postales ainsi que dans différents établissements et entreprises de la commune. Par la direction de la poste, il est

considéré comme un journal d'information et est également distribué dans les boîtes aux lettres avec mention (Publicité interdite).

Jamais il n'a été question de prendre position pour l'un ou l'autre parti, pas plus que sur une intervention. Aussi, en accord avec le Conseil communal, la rédaction peut couper certains passages pas très importants pour l'information. C'est pourquoi, lorsque vous découvrez le signe [...] il faut comprendre que quelque chose a été coupé par la rédaction parce que trop de texte, donc des coûts disproportionnés en regard de la publicité.

Aujourd'hui, dans le contexte politique que vous vivez, des agressions ciblées sur une personne font que ce n'est plus de l'information mais parfois de la destruction. Par conséquent, nous ne publions

pas ce genre d'attaques personnelles, nous l'indiquons par ce signe [...].

Nous ne répéterons jamais assez que le journal ne bénéficie d'aucune subvention communale et que seuls les annonceurs contribuent à la diffusion de Montreux Info-Ville.

Le titre est la propriété d'Info-Ville Sarl, et protégé ainsi que le contenu.

Moins de procès-verbaux et plus d'infos locales! Alors d'accord de concilier les deux sans pour autant frustrer qui que ce soit et découvrez dans ce numéro, 5 nouvelles pages sur différentes manifestations.

Merci de votre compréhension et bonne reprise. Amicalement votre.

Jean-Claude Doriot, éditeur

Conseil communal

Séance du 28 mai 2008

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, le mercredi 28 mai 2008 à 20h00, à l'Aula du Collège secondaire de Montreux-Est.

Présences: 80 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence:

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal;

Mmes Juliane Baumann, Zita Ceretti, Marie-Claire Fauconnier, Catherine Panissod, Christel Stadelmann, MM. Edmond Chevalley, Laurent Demartini, Mario Di Sessa, Jean-Marc Forclaz, Bernard Gardiol, Patrick Grognoz, Denis Michel, Pierre-Yves Nussbaum, Gérald, Perréaz, Walter Schaublin, Heinz Schoeneich, Rudolf Thomann, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence:

M. Charles Meichtry.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2008

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

En préambule à la nomination de la commission et en ce point particulier, Mme la Présidente tient à donner quelques éléments d'information concernant l'intervention de la Cour des comptes dans l'affaire du Municipal inculpé.

Mesdames, Messieurs,

En date du 19 mai dernier, j'ai rencontré, à leur demande, le Président et le Vice-président de la Cour des comptes. Une délégation municipale, le juge d'instruction ainsi que le Préfet ont également reçu les deux magistrats.

Ils m'ont apporté les renseignements suivants:

La Cour des comptes est un organe de surveillance de l'utilisation des fonds publics. Elle peut se saisir elle-même ou sur mandat impératif du Grand Conseil de tout objet qu'elle estime de son ressort. Le Conseil d'Etat lui-même ne peut que lui suggérer d'intervenir mais pas le lui imposer.

En aucun cas, la Cour des comptes n'intervient à la demande d'un parti politique. En revanche, elle peut entrer en matière si une commune la saisit. C'est le cas à Montreux puisque la Municipalité a déposé une demande d'intervention.

La Cour a toute latitude pour accepter ou refuser d'enquêter, sans donner ses motifs.



Casino de Montreux

Votre rendez-vous gourmand
Quinzaine Homard

du lundi 15 au dimanche 28 septembre
 aux restaurants *L'Entracte et Le Saxo*

Animation musicale tous les soirs
 Restauration de 12h à 02h - Réservations au 021 962 83 83



Casino Barrière
 Montreux

Un Festival de plaisirs

Si elle lance une procédure, la Cour n'interviendra pas sur la situation personnelle de M. Doriot, qui relève du dossier pénal, et bien qu'elle ait accès à celui-ci. Elle n'interviendra pas non plus sur l'aspect politique de l'affaire. Elle focalisera ses recherches sur les procédures et les processus réels qui ont été appliqués dans la gestion de l'urbanisme à Montreux, en dehors de tout lien avec les personnes. Elle dispose de tous les moyens d'investigation, y compris de mandater des professionnels et peut remonter sur les 10 voire les 15 dernières années.

Son action se limitera à l'urbanisme, aux travaux et à la politique immobilière de la commune. Elle s'attachera à l'analyse de la gestion des risques au plan local et, à chaque étape de son travail, examinera si on peut garantir que tout s'est correctement passé.

Les rapports de la Cour des comptes sont publics mais ne sont adressés formellement à personne.

Si la Municipalité diligente un audit ou si le Conseil met en place une Commission parlementaire MAINTENANT, alors la Cour des comptes refusera d'enquêter. En revanche, ces démarches sont possibles APRES le dépôt du rapport de la Cour, si notre Conseil ou la Municipalité l'estime nécessaire.

Le calendrier de travail de la Cour devrait permettre le dépôt de son rapport à l'automne.

Aujourd'hui, mercredi 28 mai, par un message reçu dans l'après-midi, la Cour des comptes m'a informée qu'elle engageait une enquête aux conditions qu'elle vient de déterminer et qui vont être précisées encore dans l'extrait du procès-verbal que va lire M. le Syndic Pierre Salvi.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Syndic Pierre Salvi.

M. le Syndic déclare qu'en effet la Municipalité a reçu cet après-midi la décision prise par la Cour des comptes et donne lecture de ce courrier :

«1) La Cour des Comptes décide d'effectuer un audit au sein de la commune de Montreux sous les conditions mentionnées sous chiffre 2). Cet audit porte sur les aspects suivants :

Audit des procédures et des processus en matière d'aliénation et d'acquisition d'immeubles par la commune de Montreux et subsidiairement de l'octroi de construire.

2) La Cour renonce à l'audit si l'une des conditions suivantes n'est pas remplie :

a) La commune de Montreux renonce à mandater une entreprise extérieure pour effectuer un audit dans le même domaine.

b) Le Conseil communal de Montreux renonce à instituer une «commission d'enquête» pendant la durée de l'audit de la Cour. Ces deux conditions sont établies par analogie à l'art. 25 LCComptes.

3) Les travaux d'audit débutent dès que la Cour a reçu l'assurance que les conditions mentionnées sous 2) sont remplies et le thème de l'audit est communiqué aussitôt aux instances prévues à l'art. 31 LCComptes.

4) Les juges chargés du contrôle sont (ordre alphabétique): Stefano Granieri, Jean-Claude Rochat (vice-président), Anne Weill-Lévy.»

M. le Syndic Pierre Salvi tient à préciser que la Municipalité accepte la condition de la Cour des comptes en ce sens que la Municipalité, respectivement la commune renoncent à mandater une entreprise extérieure pour effectuer un audit dans le même domaine, ceci jusqu'au dépôt des conclusions de la Cour des comptes.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et déclare la discussion ouverte.

[...]

Président du Conseil communal 2008-2009 Salvatore Giannone



né le 7 juillet 1970 à St-Maurice, originaire des Thioleyres. Il a fait ses classes à St-Maurice, ensuite il a obtenu son CFC en maçonnerie, par la suite il s'est certifié en Gestion d'Entreprise et fini par un Diplôme d'Economiste dans les Arts et Métiers. Actuellement il travaille pour un groupe d'assurance à Vevey.

Marié depuis 9 ans et père de 3 enfants, il vit à Montreux depuis 11 ans, cette ville qu'il affectionne tout particulièrement au point d'y ouvrir en 2004 une boutique de chaussures pour enfants avec son épouse.

Concernant la vie politique de Monsieur Giannone, elle commença en décembre 2003 comme conseiller communal et dès 2004, membre de la commission de GESTION jusqu'à cette année où il fut président.

Sa MOTIVATION pour la Présidence est de pouvoir faire connaître notre conseil aux différentes associations et leur transmettre notre soutien, mais c'est également et surtout un bon moyen de connaître sa commune et d'y apporter sa contribution.

« Ce mandat me tient à cœur pour différente raison, il y en a une que je mettrais en avant, celle de la rencontre des différentes associations.

De notre commune et aussi les fêtes et traditions qui font que la Commune de Montreux soit si riche en traditions.

Par mon mandat je désire faire passer le message que rien n'est plus important que les rencontres et les occasions de se réunir pour célébrer.

Un évènement ou tout simplement lors de fête de famille. Gardons le contact c'est ce lien qui fait grandir une civilisation. »

Mme la Présidente signale que le Bureau élargi du Conseil s'est réuni ce soir pour examiner deux projets détaillés de cahier des charges: celui de la secrétaire de notre Conseil et celui de la Secrétaire-suppléante.

Ces documents n'existaient pas formellement et, en matière de tâches à effectuer pour notre Conseil, le flou artistique n'est pas vraiment le meilleur garant de la clarification des responsabilités que chacun doit assumer. La Présidente a donc pris l'initiative de rédiger un premier projet de cahier des charges, car, agacée par la situation, notre secrétaire avait annoncé qu'elle allait démissionner.

Ce projet a d'abord été examiné par une commission informelle composée de trois anciens présidents du Conseil et de la présidente en exercice.

Cet examen a permis d'aboutir à une deuxième version des documents qui ont été soumis à notre secrétaire et notre secrétaire suppléante. Elles ont pu proposer des modifications directement en lien avec leur expérience lors d'une séance de travail avec ceux qui avaient examiné le premier projet.

NOUVEAU! UN MARCHÉ SUPPLÉMENTAIRE EN JUILLET

MARCHÉ COFFRE OUVERT

plein-air

CHACQUE PREMIER SAMEDI DU MOIS

D'AVRIL À NOVEMBRE 2008

05 avril - 03 mai - 07 juin - 05 juillet - 02 août - 06 septembre - 04 octobre - 01 novembre

Horaires: 05h00 - 16h00
Entrée: 250 places à disposition
Prix: CHF 35.-
Lieu: emplacement déballage derrière la voiture
Possibilités de tester du matériel électrique

Accès directe depuis la sortie d'autoroute de Montreux.
Renseignements au: 079 446 23 20 - Yves Mercier
Site: www.intercom.ch/coffres-ouverts

Séance du 28 mai 2008

Les velléités de démission ont alors disparu et cette démarche a abouti à une troisième version du projet qui a été validée ce soir par le Bureau du Conseil.

Cette version validée sera envoyée à la Municipalité afin qu'elle l'intègre dans un préavis qui sera soumis prochainement au Conseil. De cette façon, deux fonctions importantes pour la bonne marche du Conseil communal trouveront une reconnaissance et une visibilité qui leur faisaient défaut.

La même démarche a été entamée avec notre huissier et notre huissier-suppléant.

Le Conseil sera tenu au courant de l'avance des travaux.

2.4. la motion de M. Michel Bongard «De l'eau pour les cultures vivrières de l'Afrique de l'ouest»

M. Bernard Gret signale à l'intention de la commission qui va se réunir pour cette motion de M. Michel Bongard qu'il y a un préavis (no 02.08 du SIGE), sorti récemment, relatif à l'adhésion du SIGE à la déclaration «L'eau: bien public». Ce préavis a vu M. Bernard Gret siéger dans la commission qui l'a examiné. Il y est question de nombreux éléments relatifs à l'aide qui peut être proposée au-dehors de notre collectivité. Il fait part notamment de la constitution d'un fonds destiné au développement institutionnel, à la formation, à la recherche et au traitement de l'eau, ce qui constitue une approche à large spectre de l'aide au développement dans le domaine de l'eau.

M. Gret a fait une copie de ce préavis à l'intention de M. Michel Bongard et des membres de la commission afin qu'ils puissent en tenir compte dans le traitement de sa motion lors des travaux de la commission. Ainsi il y aura peut être lieu de bien réfléchir à l'utilisation des deniers publics afin de ne pas faire des doublons. M. Bernard Gret lui transmet immédiatement ce document.

La parole n'est plus demandée.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette motion:

Présidence socialiste: M. Michel Zulauf;

Membres: Mme Maja Liew, MM. Michel Bongard, Jean-Pierre Buholzer, José Jorge, Michel Granato, Charles Meichtry, Michel Posternak, Pierre Rochat, Henri Supplich, Jean-Michel Talon.

3. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente a reçu sept correspondances.

Le premier courrier émane de la Cour des comptes pour annoncer les entretiens préalables.

Ce courrier ne sera pas lu puisqu'il en a été question auparavant, mais sera annexé au procès-verbal de la séance.

Le second courrier que tous les conseillers ont reçu, annule formellement la séance supplémentaire du Conseil qui était agendée au 18 juin. Le troisième courrier propose des services de reliure-encadrement pour les archives communales. Il sera remis au service concerné.

Le quatrième courrier a été reçu en copie par Mme la Présidente. Il émane du Préfet, M. Berdoz, suite à un courrier de M. Glutz.

Mme la Présidente en donne lecture.

Mme la Présidente déclare que M. le Préfet ayant signifié que le mode de faire cantonal pouvait être transposé en matière communale, elle en prend acte. A l'avenir, les documents remis dans l'enveloppe du Conseil ne seront donc que des documents officiels.

Ce courrier sera annexé au procès-verbal.

Le cinquième courrier a été envoyé par M. Wim Pasquier, directeur de l'Ecole suisse des sports de neige «Montreux»

Mme la Présidente en donne lecture.

Mme la Présidente déclare que cette lettre demandant principalement une reconnaissance municipale elle sera transmise à l'exécutif bien qu'il l'ait reçu en copie.

Le sixième courrier est signé par les délégués «employés» de la Commission paritaire de prévoyance de la caisse de pensions ASCOOP/VMCV, MM Blanc, Feissli et Verme.

Mme la Présidente en lit la majeure partie.

Mme la Présidente déclare que ce courrier a été transmis aux membres de la commission chargée d'examiner le préavis SEVM/VMCV.

Ce courrier sera annexé au procès-verbal.

Le septième courrier émane de Mme Paula Fabbiani, au nom de plusieurs familles et concerne le Parc Alice Rivaz, rue du Port et rue du Petit Clos, à Clarens.

Mme la Présidente en donne lecture.

Mme la Présidente considère cet objet comme une pétition relevant de la compétence municipale. Elle la transmet donc à la Municipalité comme objet de sa compétence en lui demandant de renseigner le Conseil communal sur les suites qui seront données.

Ce courrier sera annexé au procès-verbal.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Présidente annonce que l'on a reçu une communication écrite de la Municipalité relative au plan de quartier «Au Perrex Et L'Etraz sous Crin».

Mme la Présidente demande si la Municipalité a d'autres communications orales.

M. le Syndic Pierre Salvi répond par la négative.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES

Mme la Présidente a reçu deux motions, un postulat et cinq interpellations.

Les motions seront développées lors de la prochaine séance et il n'en est donné que les titres.

Le titre de la motion déposée par M. Emmanuel Gétaz, est le suivant: «Pour faire vivre les villages des hauts de la commune, créons des structures fédérant divers services tels que services de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées».

Le titre de la motion déposée par M. Jean-Pierre Buholzer, est le suivant: «Sauvons le NED» La Municipalité doit étudier toutes les possibilités du maintien, à Montreux, d'une salle de concert de musiques actuelles».

Le postulat, déposé par M. Olivier Gfeller, demande à la Municipalité d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest de notre commune.

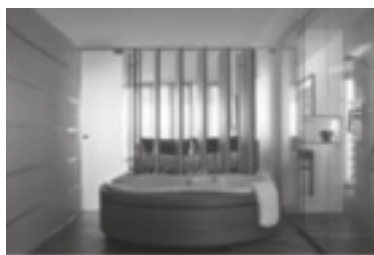
Ce postulat et ces motions seront développés lors de notre prochaine séance.

Les interpellations seront développées au point 11 de l'ordre du jour.





WIDER
ébénisterie agencement menuiserie



Hôtel - restaurants
Agencements de magasins
Appartements - villas
Armoires - portes
Cuisines - bar
www.wider-sa.ch

WIDER SA MONTREUX
CH-1815 Clarens
Tél. 021 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

WIDER SA GENEVE
CH-1203 Genève
Tél. 022 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

WIDER SA MORGES
CH-1110 Morges
Tél. 021 804 99 66
morges@wider-sa.ch

JOURDAN & OCELLO

Chernex



CONSTRUCTIONS S.à.r.l.

Natel 079 204 47 45

Entreprise de Maçonnerie
Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74



Electricité Sottas Sàrl

Rue du Mûrier 1, 1820 Montreux, 021 965 36 63



- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS



Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

laik
S.A.

Antonio RAPPAZZO

Zone Industrielle C
1072 Forel (Lavaux)

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

Entreprise spécialisée :

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

www.laik.info - a.rappazzo@laik.info

MARBRERIE
A. TRAMACERE & FILS SARL
Art de la pierre

Marbres, pierres, granits
Fabrication et pose

sols
cheminées de salon
plans de cuisine
salles de bains



Atelier + Bureau:
Rte de Sonchaux 11
1820 Veytaux
Tél. 021 963 62 29
Fax 021 963 62 42
Natel 079 210 61 13



Matériel-Incendie S.A.

Route de Brent 1
1816-Chailly/Montreux
Tél. 021/657 57 10- Fax 021/653 62 55



ROCHAT-RENAUD SA

MAÇONNERIE • BÉTON ARMÉ • GÉNIE CIVIL

MONTREUX - ST-LÉGIER



**Chauffage
Sanitaire**

DUMAS-KESSLER SA

- Installation
- Transformation
- Entretien
- Dépannage

MONTREUX-VEVEY

Chailly - Z.I. La Rotte - Tél. 021 944 47 85
E-mail : info@dumas-kessler.ch

Séance du 28 mai 2008

6. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE ET RAPPORT DE LA COMMISSION :

6.1 préavis relatif aux comptes 2007 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman CIEHL 11/2008

Mme la Présidente déclare que ce préavis a été transmis pour étude et rapport à la commission intercommunale de gestion qui a déjà déposé son rapport. Nous passons donc directement au point suivant.

M. Denis Golaz est appelé au titre de rapporteur.

6.2. rapport relatif aux comptes 2007 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman CIEHL (11/2008) (rapp.: M. Denis Golaz).

Il n'y a pas de complément donné.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Denis Golaz, président de la commission, donne lecture des conclusions:

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la C.I.E.H.L. vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 11/2008 du 16 mai 2008 relatif aux comptes 2007 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL),

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'adopter les comptes et le bilan de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour 2007
- 2) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2007.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS:

7.1. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Alexandre Stæger «Remettre en service le téléski des Prévondes au plus vite» (rapp.: M. Alexandre Suter);

Mme la Présidente déclare que cette motion étant retirée, le point suivant est directement étudié.

7.2. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Alexandre Suter «Mise en place d'un bus scolaire sur de route de Sonzier» (rapp.: M. Jean-Pierre Buholzer);

Mme la Présidente précise que la motion a été transformée en postulat lors de la séance de commission.

Mme la Présidente demande à M. Jean-Pierre Buholzer, Président de la commission, s'il a des compléments d'information.

M. Jean-Pierre Buholzer répond que pour le moment ce n'est pas le cas, mais qu'il attend les contradicteurs de pied ferme. La discussion est ouverte.

M. Alexandre Suter donne lecture de son intervention:

«Vous avez pu lire dans ce rapport qu'au terme des débats, j'ai transformé ma motion en postulat.

La commission a été unanime pour reconnaître le caractère dangereux de la route qui relie Chernex à Sonzier. Quasiment toutes les parcelles le long de cette route, aussi bien du côté aval que du côté amont sont construites. Il ne s'agit donc pas uniquement d'assurer la sécurité des enfants qui longent cette route mais bien la sécurité de l'ensemble des personnes qui y habitent et qui l'empruntent.

La commission m'a rendu attentif au fait que ma motion demandant un bus scolaire ne pourrait résoudre qu'une seule partie du problème. Par le biais d'un postulat la municipalité pourra proposer diverses solutions. Par exemple, le problème des enfants habitant à Sonzier pourra très bien être résolu lors de la réponse qui sera donnée à l'initiative des habitants des Avants, qui a été acceptée lors du dernier conseil communal. Si un moyen de transport devait être mis en place, depuis les Avants jusqu'à l'école de Chernex, il passera très certainement par Sonzier. En ce qui concerne les habitants de la route de Sonzier, un trottoir semble tout indiqué; ce projet existe et ce postulat ne peut qu'accélérer sa construction.

Je ne peux que vous inciter à suivre les recommandations de la commission et accepter la prise en considération de ce postulat.

Je vous remercie.»

La discussion continue.

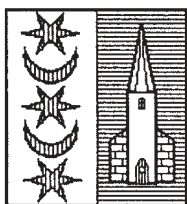
M. Yves Laurent Kundert donne lecture de son intervention:

«C'est un problème de sécurité routière qui est à l'origine de la demande des parents de jeunes enfants de Sonzier.

En clair, on se déplace en voiture parce que, du fait des voitures, les piétons ne sont pas en sécurité.

Vivez Montreux Info-Ville sur le site:

www.infoville.ch



Salvatore Giannone,
Président du Conseil
communal.

Grand'Rue 73
1820 Montreux
www.montreux.ch

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

M. Salvatore Giannone, Président du Conseil communal de Montreux, vous informe que les prochains Conseils auront lieu le:

*Le public est cordialement invité à assister à nos séances.
(Début: 20 h 00)*

Aula du Collège de Montreux-Est.

L'heure et le lieu étant susceptibles de changer, vous pouvez vous informer auprès du Greffe municipal, au n° 021 962 77 70.

Site internet du Conseil communal: www.conseilmontreux.ch



30 janvier

12 mars

23 avril

28 mai

25 juin

10 septembre

8 octobre

12 novembre

10 décembre

Il faudra donc penser davantage aux déplacements des piétons.

Notre commune regorge de cheminements agréables et sûrs. Il faut les valoriser. Les compléter, là où c'est nécessaire, ce que demandait d'ailleurs la motion de notre collègue Michel Bongard.

La construction de trottoirs n'est qu'une mesure. Pas la seule!

Une fois que les mesures adéquates seront prises, plus rien ne justifiera la mise en service d'un bus scolaire.

On ne cesse de répéter que les enfants manquent de mouvement! Donc, un pédibus est également une solution.

On peut douter que Sonzier soit le seul lieu de notre commune à présenter ce problème. On peut donc se demander si, en accédant à cette demande, on n'ouvre pas la porte à d'autres demandes, tout aussi fondées.

Le problème doit donc être étudié globalement.

Si le postulat est pris en considération, il faudra que la municipalité étudie toutes les solutions.»

La discussion continue.

M. Denis Golaz désire faire une remarque. En effet certains commissaires n'ont pas reçu le projet de rédaction de ce rapport, ce qui aurait permis à la page deux d'enlever quelques erreurs qu'il trouve assez stupéfiantes.

Il est évoqué l'église de Sonzier avec un passage sous-voie, alors qu'il faudrait lire: «église de Chernex avec un passage sous route».

M. Jean-Pierre Buholzer remercie M. Denis Golaz pour ses propos, il présente ses excuses, mais déclare que M. Denis Golaz aurait pu l'aviser de ces erreurs. On peut communiquer autrement que par l'ironie, mais ce n'est pas grave il en a l'habitude.

M. Jean-Pierre Buholzer relate qu'il a lu un article très intéressant «Une culture de la marche: promotion et valorisation» dans une petite revue, qu'il conseille à toutes les personnes qui aiment marcher et qui s'appelle «Rue de l'Avenir». La charte internationale de la marche qui a été adoptée lors de la 7^e conférence «Walk 21» à Melbourne comporte 8 principes qui synthétisent les objectifs jugés essentiels. Cela représente ce que M. Buholzer a envie d'entreprendre ou de promouvoir. Il ne peut pas accepter les propos antérieurs. Il pense que l'on peut avoir un peu plus de souplesse et adopter un système polyvalent, soit marcher pour aller à l'école (Pédibus) ou alors utiliser la voiture en cas de mauvais temps. Mais le coût d'un bus et d'un chauffeur lui paraît disproportionné par rapport aux bienfaits de la marche. Et on le voit bien à l'aide du plan de la Route de Sonzier qu'il montre au rétroprojecteur.

M. Wolfgang Martz intervient en demandant si M. Buholzer parle en tant que Président ou s'il s'exprime en tant que Conseiller communal et si c'est le cas il doit descendre du pupitre. Il n'est pas d'accord avec cette façon de procéder.

Mme la Présidente répond qu'il s'exprime en tant que Conseiller communal ou Président de la commission, elle ne voit pas bien ou est le problème.

M. Wolfgang Martz répond qu'en tant que Président de la commission il ne peut pas défendre le point de vue de la minorité de la commission et doit défendre l'avis de la majorité.

M. Jean-Pierre Buholzer va descendre dans l'arène.

M. Jean-Pierre Buholzer déclare que l'on est en démocratie, et que quand il est fait des remarques on écoute et l'on en tient compte.

Il montre sur le plan la route de Sonzier à Chernex, environ un ou deux kilomètres, et ajoute que M. Denis Golaz le corrigera peut être. Murmures dans l'assemblée. M. Jean-Pierre Buholzer demande le silence.

Mme la Présidente fait remarquer à M. Jean-Pierre Buholzer qu'il ne peut pas à la fois susciter des remarques et après les regretter.

M. Jean-Pierre Buholzer poursuit en déclarant qu'un Conseiller communal proposait d'élargir la route et de faire un trottoir, ce qui de son avis est un non sens.

Le Pédibus, donc la marche, dure environ 15 minutes à la descente et 20

minutes à la montée, ce qui permet aux élèves d'arriver d'une manière plus disciplinée en classe de pouvoir découvrir la nature et de se faire du bien en marchant. On ne peut pas le nier, il est d'accord qu'il y a des petits défauts et des choses qui peuvent être améliorées.

Ce qu'il n'a pas aimé dans cette motion, c'est qu'elle est tronquée en ne présentant qu'un aspect, celui de la route, et en omettant l'aspect de la marche qui garde à ses yeux toute sa valeur.

Il présente encore un transparent qui montre la préoccupation des adultes, pédagogues et sociologues: «l'école bouge 2008/2009». Ce n'est plus Lausanne bouge, avec les révoltés qui manifestaient devant le Comptoir, mais les enfants qui souffrent d'obésité par manque de mouvement, et voilà maintenant ce que l'on crée pour ces enfants. De quoi s'agit-il? Modules à choix, football, etc. Il y a le souci que les enfants se déplacent à pied. Le trajet est court et le système peut être polyvalent.

Oui pour un transport en voiture si la météo est détestable ou alors le pédibus. Il est vrai que les petits enfants qui fréquentent l'école dès 4 ans (école enfantine), ne peuvent pas se déplacer seuls, mais les autres, à partir de l'école primaire, peuvent sans problème emprunter ce chemin.

M. Jean-Pierre Buholzer espère s'être fait comprendre.

La discussion continue.

Mme Karine Chevallier pense que dans cette assemblée il doit y avoir un certain nombre de règles à rappeler. Si M. Jean-Pierre Buholzer se trouve en porte-à-faux par rapport à l'objet pour lequel il a été nommé président, elle l'invite pour une prochaine fois de se récuser purement et simplement de manière à ce que la commission puisse travailler en sachant quel est son avis et que le rapport présenté pourrait également se compléter d'un rapport de minorité.

Elle rappelle que l'assemblée n'est pas ici pour refaire le travail de la commission celle-ci ayant siégé, et qu'au moment où on est nommé comme président il faut avoir une certaine retenue quant aux propos que l'on peut avoir.

On n'est pas tous de la même planète, mais quand même il y a certaines choses que l'on peut mettre dans un rapport mais d'autres pas. Melle Karine Chevallier ne faisait partie de cette commission, mais elle invite M. Jean-Pierre Buholzer pour la prochaine fois, et dans le même cas de figure, à se récuser et faire un rapport de minorité.

M. Olivier Gfeller trouve qu'il n'y a pas tant d'histoires à faire et que M. Jean-Pierre Buholzer a voulu juste annoncer qu'il s'exprimait en tant que commissaire. S'il y a des problèmes par rapport à l'objectivité de son rapport, on peut lui en faire la remarque.

Mais il lui semble que pour son intervention en plenum, et vu son tempérament que l'on connaît, il a peut être dans son emportement, omis de préciser qu'il s'exprimait en tant que commissaire.

Si tout le monde se tient à cette règle de conduite, les débats seront clairs et en définitive c'est ce qui compte.

M. Wolfgang Martz enjoint Mme la Présidente de demander à l'avenir une séparation entre un rôle de président et un rôle de rapporteur de minorité. Le Président ne peut pas être en même temps rapporteur de minorité. Même si cela ne pose pas de problème à M. Olivier Gfeller, cela en pose à M. Wolfgang Martz. C'est une question de gouvernance, le président défend l'avis qui a été voté par la commission et s'il veut en même temps un rapport de minorité il demande à quelqu'un d'autre de venir. Il ne peut pas s'exprimer avec deux casquettes même si les lobes du cerveau de M. Jean-Pierre Buholzer sont très indépendants l'un de l'autre, il y a un certain respect des formes qui doit être préservé. Ceci dit, M. Wolfgang Martz, sur le fond, est personnellement d'accord avec M. Jean-Pierre Buholzer.

Sur le fond, Mme la Présidente déclare qu'elle est aussi d'accord avec M. Wolfgang Martz. En l'occurrence M. Jean-Pierre Buholzer n'a pas déposé de rapport de minorité, il s'est exprimé en tant que commissaire, comme de nombreux présidents qui sont venus dans des commissions. Elle en veut pour preuve l'exemple d'autres préavis sur lesquels les présidents des commissions ayant rapporté sont intervenus plusieurs fois au titre de commissaire.

En l'occurrence M. Buholzer peut s'exprimer à ce titre là. Effectivement cela fait un changement de casquettes, mais cela reste acceptable.

La discussion continue.

M. Eric Walther, pour revenir au sujet, demande quelles sont les règles concernant les dédommagements dus aux parents pour les transports scolaires sur une distance aussi courte ?

Mme la Municipale Edith Willy répond qu'un dédommagement est donné aux parents au-delà de 2,5 km.

Mme la Présidente demande si dans le cas présent ces 2,5km sont dépassés ?

Mme la Municipale Edith Willy répond par la négative.

La discussion n'est plus demandée, elle est donc close.

M. Jean-Pierre Buholzer relit la conclusion du rapport :

En conclusion, mis au vote, ce postulat est accepté par 10 commissaires et refusé par un seul.

Le Conseil communal de Montreux accepte à une large majorité ce postulat.

7.3. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Anthony Huys «La sécurité routière et la convivialité au village de Glion» (rapp.: M. Jean-Pierre Buholzer);

M. Jean-Pierre Buholzer n'a pas de commentaires.
La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée.

M. Jean-Pierre Buholzer déclare que c'est à l'unanimité que ce postulat est accepté.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité ce postulat.

7.4. relatif aux comptes 2007 du Fonds culturel Riviera (09/2008) (rapp.: M. Yves Cornaro);

Mme la Présidente déclare que le point 7.4. ayant été retiré de l'ordre du jour, on passe directement au point 8.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

8.1. relatif aux comptes communaux 2007

Mme la Présidente déclare qu'elle ouvre une discussion générale, et après, chapitre par chapitre.

M. le Syndic Pierre Salvi, considérant qu'il fait très chaud, annonce qu'il sera donc bref. Il ne va pas répéter ce qu'il a dit à la commission des finances, mais déclare que la Municipalité est évidemment heureuse de présenter ces comptes, qu'elle qualifie de très bons. Même s'ils s'appuient sur des phénomènes de types ordinaire dans la mesure où il n'y a pas de recettes extraordinaires qui permettent de justifier ce résultat. Il faut bien considérer plutôt que ce sont les effets d'une conjoncture favorable, celle qui a prévalu en 2006 et qui a porté ses fruits jusqu'en 2007 notamment.

Ces résultats sont également le fait d'économies qui sont substantielles au niveau des charges, de manière un peu plus significative que les années précédentes, même si on est dans la tendance. A cet égard il remercie au nom de la Municipalité l'ensemble des services et des collaborateurs pour des choix qui ont permis finalement d'être plus économe que ce que le budget permettait, nonobstant la réalité des crédits complémentaires.

Il aimerait rappeler encore une fois, comme la question est souvent posée, que pour l'avenir, la Municipalité est tout à fait confiante en ce qui concerne l'exercice 2008, qui sera sans doute tout à fait conforme aux prévisions budgétaires, voir meilleur. Et pour 2009, s'appuyant notamment sur les recettes 2008, ne devrait pas présenter des difficultés majeures.

La discussion générale continue.

M. Emmanuel Gétaz déclare que le groupe Montreux Libre se réjouit de voir la Commune afficher des comptes très positifs et pouvoir ainsi envisager l'avenir avec confiance, notamment concernant les nombreux investisse-

ments en infrastructures à prévoir.

En effet, la Commune de Montreux devra dans les années à venir, engager des sommes considérables, pour adapter les infrastructures routières et celles des transports publics suite à l'urbanisation galopante qu'elle vit et parfois subit.

Par exemple les accès vers les parties médianes et hautes de la commune sont notoirement insuffisants de même que les mesures de sécurité piétonnière, au vu de l'augmentation du trafic. Les trottoirs, les zones aménagées à limitation de trafic, etc, manquent en de nombreux endroits.

Par ailleurs des investissements dans d'autres domaines sont souhaitables, notamment dans la maîtrise de la consommation énergétique et des énergies renouvelables.

A ce titre le projet de chauffage au bois de la piscine de la Maladaire, de l'Etablissement horticole de Karma et de l'EMS de Burier est un excellent exemple du type d'investissement que la commune doit faire et multiplier à l'avenir et pour le bien de tous.

Un troisième domaine à mentionner concerne les habitations à loyers raisonnables ou modérés que la Commune devra construire ou soutenir, pour lutter contre la hausse générale des loyers et permettre à toutes les couches de la population d'avoir accès à un logement sur la commune.

Pour assurer cette accessibilité du logement à tous, Montreux Libre souhaite que la commune développe des éco-quartiers à loyers sociaux sur les terrains que le nouveau PGA peut facilement affecter à cette fonction.

Grâce à ces investissements la grande majorité de la population peut voir son cadre de vie notoirement amélioré bien plus qu'en espérant une modeste diminution d'impôts.

C'est le point de vue que Montreux Libre défendra en s'opposant par conséquent à toute diminution d'impôt, laquelle ne profiterait globalement qu'aux plus aisés et piégerait Montreux dans le cadre de la péréquation intercantonale.

Montreux Libre souhaite que la commission des finances, lors de ses travaux, se penche sur la question des crédits complémentaires, pour lesquels la Municipalité se laisse une large de manœuvre particulièrement large.

En effet, la somme totale de 1'200'000.— de crédits complémentaires dépensée en 2007 dans le cadre de la compétence municipale, qui est limitée à 50'000.— par objet, paraît être très élevée. Un plafond annuel pourrait être souhaitable, le Conseil communal devant rester maître des dépenses dans toute la mesure du possible.

M. Yves Laurent Kundert, pour les verts, donne lecture de son texte :

«Nous sommes bien sûr satisfaits de ce résultat.

On constate que les charges ont été bien maîtrisées.

On note également que ce bon résultat n'est pas imputable aux impôts aléatoires.

Cependant, n'oublions pas que nous devons sans doute financer de gros investissements ces prochaines années (projet de la Rouvenaz, réfection de la salle omnisports, par exemple). Par ailleurs, l'expérience le montre, les périodes favorables ne durent pas toujours très longtemps. Restons donc prudents!»

Pour le groupe socialiste, M. Daniel Manzini, en préambule, déclare qu'il regrette en tant que membre de la commission des finances le nombre d'erreurs et de coquilles qui se trouvent dans les comptes. Certes, il est vrai qu'il a souvent entendu dire qu'un budget était une addition correcte de chiffres faux. Par contre, pour les comptes, cela mériterait un travail un peu plus pointilleux.

Quant à ces comptes, avec plus de 9'000'000.— d'excédents de recettes, on peut tous se réjouir de ce montant là. Il relève en outre deux bonnes surprises :

La première concerne Police Riviera. Par rapport au budget qui annonçait une charge supplémentaire de 7'000'000.—, on arrive à 5'800'000.— donc plus près des comptes de 2006 ce qui est une bonne chose.

Il tient également à féliciter l'équipe de M. Wehrli pour le CCM. Il avait toujours été un partisan d'imaginer que depuis que l'on avait changé la structure de cette entreprise, elle devait être commerciale et verser des

ARTISANS



Vouilloz Claude-Alain

Case postale 410 - 1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 944 20 47
Fax 021 944 50 19
Natel 079 436 66 19
info@piscinesph7.ch - www.piscinesph7.ch

Création, vente, construction, rénovation,
entretien et nettoyage de piscine,
biotope et jacuzzi • Arrosage



Perréaz Horticulteur-Paysagiste

Créations - Entretien
Rte de l'Arzillière 12
1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02
Natel 078 824 19 16

r. koban

Z.I. La Foge C
1816 Chailly/Montreux - C.P. 87

**Installations sanitaires
Chauffages centraux
Ferblanterie
Service dépannage,
entretiens**

Tél. 021 964 12 62
Fax 021 964 12 01
Mobile 079 623 69 62



Rue de Jaman 3 - 1815 CLARENS - Tél.+Fax 021 964 55 37

- **Housses**
- **Sièges**
- **Capotes**
- **Pose pare-brise**
- **Etanchéité**
- **Toiles de balcon**
- **Tente**
- **Bâches**

La Mobilière
Assurances & prévoyance

AGENCE GÉNÉRALE CHABLAIS-RIVIERA
Rue du Simplon 48 - 1800 Vevey
www.mobichablaisriviera.ch

Christine Menzi

Conseillère en assurances
Tél. 021 925 28 27 - 079 212 01 51
christine.menzi@mobi.ch



La mode au pluriel

Av. du Casino 32 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com

RIDEAUNEUF
NETTOYAGE A SEC

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95



Fiduciaire Charles Meichtry
Comptable
Contrôleur de gestion diplômé

**Comptabilité - Révision
Gestion
Administration de sociétés
Fiscalité**

1815 CLARENS
Rue de Jaman 1
Tél. 021 964 10 66
Fax 021 964 12 45
Site: www.fiduciairemeichtry.ch
E-mail: info@fiduciairemeichtry.ch

alexursion sàrl

**Minibus, Taxibus, Midibus, Autocars,
Excursions, Transferts, Balades, Voyages**

*Petit et grand groupe, Génération 50plus,
Circuit des amoureux, Famille XXL,
Sorties Entreprise, Euro foot 2008*

Place des Planches 2
CH-1820 Montreux
Tél. 0041 (0)21 963 53 60
Fax 0041 (0)21963 53 61



www.alexursion.ch - info@alexursion.ch

TAXIService - Swissriviera

Appel gratuit 0800 963 963
Appel mobile 0041 (0)79 263 63 63

Taxi, Taxibus

Rail TAXI SBB CFF FFS
officiel

GARE MONTREUX





*LES NOUVELLES COLLECTIONS
AUTOMNE-HIVER 08/09*

De nouvelles créations, des détails exclusifs, des couleurs tendance... pour un coup de jeune à votre garde-robe. Venez découvrir, palper, essayer et vous laisser séduire. Notre équipe qualifiée saura vous conseiller.

*Joëlle Boutique,
c'est aussi le plaisir de vous proposer de nouvelles marques. Cette année, **Airfield**, une mode fascinante pour un look extrêmement féminin.*

En complément à nos marques à succès: Basler, Bleu Blanc Rouge, Tricot Chic, Garella, Grand Sasso et Elena Miro pour les grandes tailles.

Montreux

*Prêt-à-Porter
Avenue du Casino 42*

*Lingerie
Avenue du Casino 36*

*Joëlle
Boutique*

45 ans!

Cela va faire bientôt 45 ans.
45 ans de qualité, 45 ans de
promptitude, et de gentillesse.

C'est beaucoup mieux qu'un slogan à 2 balles! Gottlieb Sidler 66 ans a fait son apprentissage en 1957 à Zoug. Après quelques années de pratique et afin d'apporter un plus à ses connaissances il s'est installé sur la Riviera.

Son fils Georges 39 ans, a rejoint l'entreprise familiale en 1991 à 22 ans. Il a apporté sa jeunesse mais aussi une manière différente d'aborder un chantier et par-dessus tout sa spécialité, à savoir les connaissances du plâtre.

Depuis, cette PME de Pallens tourne avec le patron, son fils et deux employés travaillant à plein temps.

Eglises, camions, wagons, enseignes, façades, appartements, et tout autres supports.

Demandez leur ce que vous voulez, ils auront toujours une solution, à vous proposer.

A suivre!

Maîtrise  Fédérale



G. SIDLER

MONTREUX

Maîtrise  Fédérale

Plâtrerie - Peinture

Rte de Chernex 3, 1820 Montreux
Tél. + fax 021 963 33 54 + 079 212 26 73

Z.I. Route d'Evian 45
1860 AIGLE
Tél. 024 466 44 11
Fax 024 466 44 12
Natel 079 478 83 70


Peintures pour le professionnel

Av. de France 21
1870 MONTHEY
Tél. 024 463 11 86
Fax 024 463 20 36
rotundo.franco@novorama.ch

Monsieur Franco Rotundo,
Directeur de la maison Novorama à Aigle, fournisseur régulier de l'entreprise SIDLER
se félicite de leur excellente collaboration.









Séance du 28 mai 2008

montants à la commune. Dès lors, il félicite l'équipe, car il a souvent dit qu'une entreprise bien gérée devait sortir des bénéficiaires, et il constate que là, il y a Frs 604'624.—, donc bravo.

Le bémol est peut être au niveau de Compost Riviera, car on a appris la bio-dégradation de la Société. Cela fait mal au cœur. Il y a une dépréciation d'actifs de plus de Frs 210'000.—, Ceci représente 1/3 mais il reste encore les 2/3 qui seront peut être ventilés sur le prochain exercice.

Comme d'autres, il se réjouit effectivement que l'on puisse virer une certaine provision pour l'entretien du patrimoine, car ce patrimoine est important.

Il faut aussi penser à l'avenir, et l'on entend souvent ces trois mots « récession, inflation, hausse des taux d'intérêts ». Il est vrai qu'aujourd'hui, si on entend inflation, on sait que le seul remède c'est d'augmenter les taux d'intérêt, et que quand on augmente les taux d'intérêt on crée de la récession, on va donc peut-être là au devant de quelques années plus difficiles. Sans refaire la leçon sur l'anti-cyclisme de la politique qu'il préconise, il espère que la Municipalité a toujours bien ce terme en tête et peut-être dans les quelques années à venir on pourra virer ces provisions et les utiliser dans un moment qui sera plus pénible pour les entreprises régionales.

M. Pierre André Spahn déclare qu'il a été bien sûr satisfait du résultat, comment ne pas l'être, mais il a été surpris de la manière d'y arriver.

Il prend l'exemple des crédits complémentaires, dont M. Emmanuel Gétaz a déjà parlé. Sur 1'700'000.— il y en a 1'200'000.— qui ont été votés par la Municipalité. On retrouve dans le budget qui est accolé aux comptes un budget qui n'a pas été voté par les Conseillers communaux, puisqu'il contient 1'200'000.— de crédits décidés par la Municipalité, ce qui rend la lecture des chiffres un peu difficile.

Le budget étant un préavis, on sait très bien que la Municipalité ne peut pas dépasser le montant voté, raison pour laquelle elle utilise les crédits complémentaires. Il trouve que cette année c'est un peu exagéré et espère qu'à l'avenir on aura moins recours à ces crédits complémentaires et que le budget sera donc plus précis.

Bien sûr il y a eu des économies, mais quelque part c'est le travail normal de la Municipalité d'essayer de faire des économies partout où elle le peut et de ne pas dépenser les deniers publics à tort et à travers.

Les résultats sont également faussés, dans ce préavis, dans le sens que nous avons voté une réserve de 6'000'000.— pour la péréquation au niveau des affaires sociales. Le montant définitif était de l'ordre 2'600'000.—, du fait de la bonne santé financière des comptes cela a été pris sur les comptes et non dans la réserve qui est reconduite pour l'année prochaine, donc en fait on pourrait augmenter le résultat de 2'600'000.— sans problème, ce qui est encore mieux.

N'étant pas un libéral pour rien, M. Pierre-André Spahn, trouve que la question se pose quand même de savoir si l'on ne devrait pas une fois baisser les impôts, vu les bénéficiaires que l'on fait année après année.

M. Alain Borlat déclare que le groupe Libéral est naturellement satisfait des comptes présentés pour l'année 2007. Le groupe Libéral félicite la Municipalité pour ce résultat et remarque au passage que les dépenses ont été bien maîtrisées puisqu'elles ont été inférieures de 2'220'000.— à ce qui avait mis au budget.

Il remarque aussi des recettes supérieures de plus de 9'000'000.— au montant prévu, ce qui prouve que la baisse de 5 points d'impôt n'a pas eu d'effets défavorables mais certainement au contraire a contribué à l'attractivité de notre Commune sur le plan fiscal.

Le groupe Libéral laisse dès lors la commission des finances analyser ces comptes et il reprendra les thèmes qui lui tiennent à cœur lors de l'analyse du rapport de cette commission.

M. Wolfgang Martz déclare que la largeur de l'excédent de recettes prouve une fois de plus que la politique fiscale municipale est tout simplement fautive. Ce ne sont pas les impôts aléatoires qui explosent, 10'000'000.— pour les mutations, successions et donations, c'est un chiffre normal, proche d'une certaine moyenne, mais bien, comme ça a été relevé par ses préopinants, les impôts ordinaires qui augmentent, le calcul en a été fait puisque l'augmentation a été chiffrée à 4,8%.

Ces excédents structurels de revenus ont engendré à ce jour le remboursement de l'entier de notre endettement, la création d'un disponible net de 55'000'000.—, l'amortissement de la totalité de notre patrimoine financier, estimé à plusieurs dizaines de millions et des provisions et réserves à hauteur de 81'000'000.—.

M. Wolfgang Martz se rappelle qu'il y a une quinzaine d'années son collègue M. Michel Zulauf intervenait à propos d'un Conseiller communal de droite, proche des milieux hôteliers, qui aujourd'hui ne siège plus dans cet hémicycle, en le traitant « d'oncle Picsou ». S'agissant d'hôtellerie, secteur qui accumule des dettes plutôt que des capitaux, le qualificatif était particulièrement mal placé.

Par contre si maintenant on cherche un oncle Picsou, M. Wolfgang Martz demande que l'on suive son regard (lequel se porte sur M. le Syndic).

Des dizaines de millions se sont accumulés et dépassent l'un dans l'autre un chiffre à huit zéros. Donc c'est plus de 100'000'000.— de fortune nette, que possède la commune.

M. Wolfgang Martz demande au vénérable oncle quand il jugera sa piscine suffisamment pleine d'or afin de s'y plonger et laisser souffler les contribuables payeurs qu'il presse pour satisfaire ses libations coupables.

Le contribuable payeur n'a pas besoin d'une commune qui baigne dans l'or car il craint comme la peste la gestion de l'excédent, qui ne manquera pas de susciter d'innombrables appétits aussi malins qu'inutiles et auxquels en bon socialiste et homme de cœur vous ne saurez résister. Cessez, M. le Syndic, cessez!

M. Wolfgang Martz déclare à l'intention de M. Emmanuel Gétaz qu'il y a à Montreux des coopératives d'habitations, qui investissent et ne demandent pas mieux que de le faire. L'une d'entre elles, la SOCIM, dont M. Wolfgang Martz est le vice-président, dispose de moyens financiers ou d'une capacité financière qui dispensent la collectivité publique d'investir.

Donc ce n'est pas à la commune d'investir dans le logement social, pour cela il y a les coopératives qui le font fort bien.

M. Michel Zulauf observe simplement que M. Wolfgang Martz continue d'intervenir en tant qu'individualité comme il intervenait déjà brillamment lorsqu'il était président de la commission des finances, en franc tireur, il tient le même discours.

M. Michel Zulauf se rappelle qu'à ce poste de président M. Wolfgang Martz est intervenu plus souvent qu'à son tour pour exprimer un avis qui était éminemment minoritaire au sein de cette commission. Il relate ceci suite à l'intervention tout à l'heure de M. Wolfgang Martz à l'encontre de M. Jean-Pierre Buholzer.

La discussion générale continue.

M. André Groux donne lecture de son intervention:

« Sans prétendre avoir déjà pris le temps d'étudier tout le document avec attention, j'aimerais vous faire part d'une réflexion après avoir découvert en page 5 du préavis, à propos du rôle ordinaire des impôts, la phrase suivante: « Ce résultat réjouissant découle de l'intérêt que représente Montreux pour le logement de ménages disposant de certains moyens financiers. »

Avec quelle délicatesse les choses sont dites! Oui, Montreux accueille un certain nombre de gens aisés, et, finalement, faut-il s'en plaindre? Reste que, pour « Monsieur tout le monde », découvrir que, par exemple, à Chernes, un appartement de 3,5 pièces au rez-de-chaussée d'une PPE de 5 logements, peut s'offrir sur le marché pour un peu plus de 1'000'000.—, a de quoi faire réfléchir. Cela pourrait même révolter celui qui peine à se loger. En tout cas, cela suscite, selon une formule que j'ai entendue à l'époque, « jalousie et bisquaison » auprès de certains citoyens de communes moins bien loties.

A partir de cette constatation, j'aimerais relever deux points.

(suite à la page 21)

**POMPES FUNÈRES
DE LA RIVIERA**



*A votre service
24h/24
avec respect
et discrétion*



M. Carbonara Y. Scyboz

Une relation de confiance près de chez vous

Tél. 021 961 11 12

Lausanne - Lavaux - Riviera - Chablais

Membre Société Vaudoise de Crémation



Horloger
Réparation, vente, achat
Devis gratuit

Pendules

Grand Rue 22 - Montreux

021 963 59 47

Clin **d'oeil** aux commerçants de la **Grand'Rue**

A VENDRE OU A LOUER

LOCALS COMMERCIAUX DE 1^{er} ORDRE EN PLEIN CENTRE DE MONTREUX GRAND-RUE 80.

BEAULIEU RESIDENCES MONTREUX

SURFACES: 050 M² DIVISIBLES
LIVRAISON: DÉCEMBRE 2008

RENSIGNEMENTS, VISITES:
021 960 20 20

MULLER
OPTIQUE - VERRERIE DE CONTACT
Grand Rue 2 - 1600 Montreux
Tél. 021 963 98 23

Rainer Biltz - Opticien Diplômé
VARILUX SPECIALISTE

33%

Sur les lunettes solaires de la COLLECTION 2008

POLICE PUCCI Dior **PORSCHE DESIGN** **GUCCI CHANEL VERSACE**
Ray-Ban

TERRASSE DE L'EUROTEL
au bord du lac, sur les quais
CUISINE CHAUDE NON-STOP DE 11h30 à 22h00

*** GRILLADES AU FEU DE BOIS**
spécialités de saison,
carte estivale,
assiette du marché,
végétarienne & pasta.

BEST WESTERN
Eurotel Riviera

Réservations au 021- 966 22 30

CITÉ CENTRE MONTREUX

Centre Administratif et Culturel

Cité Centre abrite 2 salles de cinéma, la bibliothèque municipale, une ludothèque, une vidéothèque, un cybercafé, une école de musique et un centre de danse.

Dans la partie administrative, il héberge également le siège européen de la Société Stryker Europe SA, une agence générale du Groupe Allianz, un Business Centre, un restaurant, une boutique de prêt à porter ainsi que d'autres entreprises du domaine administratif.

LONGCHAMP
GERARD DAREL
GEOX
Liberty
Grand-Rue 24 - Tél. 021 963 62 36

Sponsor principal



Course Montreux-les-Rochers-de-Naye Jérôme Gyger 1^{er} junior

Succès populaire ou succès d'estime pour cette 27^e édition? Des représentants de toute la suisse et même de l'étranger avaient répondu à l'appel de Francis Brulhart. Ils ont pût se prévaloir d'une journée exceptionnelle. Aucun record n'aura été battu mais le public, encouragé par un effort remarquable de la part du MOB aura répondu présent au delà des espérances.

571 participants, 18,8 kilomètres, 1600 mètres de dénivellation, deux communes traversées, et 1 h 30'28", soit à près de 4 minutes du record, voilà les principaux chiffres de cette belle journée.

Rendez-vous est pris pour la 28^e édition qui se tiendra le dimanche 12 juillet 2009. bg



plusieurs rotation auront été nécessaire pour amener les autorités et les officiels

Régionaux

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| 1. Gyger Jérôme, 1987 Chernex | 1:54.27,7 |
| 2. Saste Ernesto, 1989 Montreux | 1:58.40,0 |
| 3. Lugin Gaspard, 1988 Clarens | 1:58.42,1 |
| 4. Lugin Thomas, 1990 Clarens | 2:07.16,4 |



Photos Jean-Marc Gallarotti

Echarpes Blanches

Fondée en 1627 à Montreux, la Noble Abbaye des Echarpes Blanches a fêté le 14 juin dernier sa 177 biennale.

Emmenée pour deux ans par M. Alain Chessex, Abbé Président. Son règne commença par son jour de fête.

Avec le temps, l'Abbaye a entretenu chez ses membres le goût du tir, mais aussi la fidélité à notre patrie. Il n'y a pas si longtemps de cela, cette société n'était ouverte qu'aux seuls montreusiens. Il fallait montrer patte blanche et avoir un patronyme à consonance locale pour en faire partie. De fil en aiguille pour des raisons de renouvellement les portes se sont ouvertes aux étrangers.

Un autre défi montre le bout de son nez, l'ouverture de cette société à la gent féminine!? Qui sait. bg

[d'infos sur: echarpesblanches.ch](http://d'infos-sur-echarpesblanches.ch)



Après l'effort un bon massage vous donnerait envie de redescendre à pieds!

DROGUERIE JAQUET SA 20 ans
ALIMENTATION - MASSAGE SPORTIF
RUE DU SIMPLON 35, VEVEY
TEL. 021 921 80 00
www.droguerie-jaquet.net

**SAUVETAGE
TRANSPORT
TRAITEMENT AÉRIEN
HÉLI-SKI
VOL DE PLAISANCE
VOL PHOTO/FILM**

AIR-GLACIERS
AIR-GLACIER SA, Héliport
ZI Pré-loup, CP 236
1868 COLLOMBEY/VS
Tél. 024 473 70 70
Fax 024 473 70 71
E-mail: collombey@air-glacier.ch

RESTAURANT PIZZERIA
Salle banquets ou conférences pour 60 personnes

RIALTO
Chez Ricardo et Albina Spécialités Portugaises
Av. Mayor-Vautier 2 • 1815 Clarens-Montreux
Tél. 021 964 32 02 • Natel 079 601 98 86

Fermé le lundi

TERRASSE DE L'EUROTEL

Grand Rue 81
021 966 22 30

BEST WESTERN
Eurotel Riviera

CHERNEX: Un village

Situé à équidistance entre Pertit, Sonzier, Chaulin et Fontanivent, le village de Chernex, bénéficie d'une situation privilégiée sur le coteau, entre lac et montagne. Reliés à la Riviera par la ligne de chemin de fer MOB. Partie intégrante de la commune de Montreux, Chernex a su se tenir à l'écart des manifestations comme le festival de jazz ou les nuisances dues aux restrictions de circulations de la ville.

Par le passé, ce village avait déjà un dynamisme affirmé. Comme même je me souviens qu'un camion venait ramasser les escargots que nous avions «chassés» les jours de pluie! Avec les quelques sous gagnés on achetait des cigarettes que l'on allait fumer vers l'ancien stand?!

Depuis quelques mois, les commerces sont florissants. Contrairement aux Avants qui malheureusement ne peuvent pas en dire autant. (voir MIV N° 3, 2008)

Comme par le passé la vie du village s'articule autour des activités de ses sociétés locales. Actuellement le chœur d'hommes, La jeune Harmonie, un ensemble vocal, ainsi que la FSG. Voilà quelques sociétés qui ont trouvé grâce auprès des habitants.

La Société de Développement de Chernex soutient cette vie villageoise par des manifestations ponctuelles au cours de l'année. Les Nuits du Jazz, qui attirent chaque année le premier week-end de mars un public averti. La soupe aux pois avec la visite de St-Nicolas le premier week-end de décembre. La vie des «Lanternes» (habitants de Chernex) est cadencée par des activités saisonnières. Ainsi, à la veille de la Fête des mères au mois de mai les habitants viennent acheter fleurs et plantons lors du Marché aux fleurs. Le 1^{er} août rassemble visiteurs et indigènes. Autour de cette fête qui se poursuit par un cortège d'enfants, le feu traditionnel et une collation gratuite.

Un peu avant l'automne, un grand Marché artisanal à lieu, le premier samedi de septembre. Avec de nombreux exposants et artisans. Ce marché est agrémenté par les chants des élèves des écoles de Chernex. Plusieurs orchestres et musiciens ambulants se produisent dans les vieilles rues et ruelles du bourg.

Tous les cinq ans une grande Fête au Village de deux jours, est organisée. La prochaine se tiendra les 4, 5 et 6 septembre 2009.

Texte et photos B. Gorgerat



Longtemps divisée en deux communes distinctes, Les Planches et Le Châtelard, l'ancienne paroisse retrouve son unité lors de leur fusion en 1961 pour former la Commune de Montreux. Vingt ans plus tôt, l'histoire nous apprend que le village de Chernex percevait encore l'impôt. Un communiqué* du Préfet du district de Vevey, Léon Blanc, transmis au syndicat de Chatelard-Montreux, M. Ulysse Cochard demandait à la municipalité du Châtelard: «**de communiquer à l'administration du village de Chernex de ne plus percevoir l'impôt à partir du 31 décembre 1941. Cette administration voudra bien m'aviser de la décision quelle prendra au sujet de sa dissolution. Cette affaire sera ensuite soumise au conseil d'Etat pour prendre acte.**» De là à imaginer que les sociétés de village sont une réminiscence voir une réaction à cette décision il n'y a qu'un pas que je ne franchirais pas!



Horticulteur-Paysagiste Créations - Entretien
Rte de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex - Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16

Chez Serge
Maître Boulanger
Tél 021 964 23 15



Chabloz Transports SA   
 **Gérald Chabloz**
079 301 03 14 
1822 Chernex & Blonay - Tél. 021 964 53 40 - Fax 021 964 78 58

ou il fait bon vivre!



Prochainement: Territet

✳ Archives de Montreux FK22

PORTRAIT Lise Laure Pittet,



mariée 2 enfants,
née à Vevey le 24 janvier 1973.

Après sa formation obligatoire, elle a suivi le gymnase puis l'école normale à Burier.

Institutrice, à Clarens. Madame Pittet à grandi à Chernex. Elle vient d'accéder à la présidence de la Société de développement de Chernex.

Hobby:
aquagym, le volley-ball, et les bricolages

Musique: Joue de la flûte à bec, aime se détendre à l'écoute de la variétés française

«J'aimerais être au service du plus grand nombre et rassembler les bonnes volontés autour de moi.»

Coiffure **EU SAISON** Tél. 021 981 22 07
Fabienne Gilgen
Ch. de Pallud 3
1822 CHERNEX

Atelier
1844 VILLENEUVE
Z.I.C. ☎ 021 960 25 60
Menuiserie - Ebénisterie - Agencement
BORGATTA
1822 CHERNEX
☎ 021 964 40 24

EPICERIE-FINE
aux
deux Couteaux
Viandes - Charcuterie - Fromages

Famille Mercanton
Rue des deux Fontaines
1822 Chernex
021 964 46 90

Café du Raisin
Rue des Deux Fontaines 4
1822 Chernex
021 964 10 06



Pharmacie de Chernex
Ariane Mérat-Storz Pharmacienne
11, rue des Deux Fontaines
1822 Chernex VD
pharm_chernex@bluewin.ch

Tél. 021 964 12 55
Fax 021 964 14 39

Manifestations locales

16



Chernex à ouvert les feux le 31 juillet en se rabattant à la salle de gym, voulant ainsi éviter un grain qui ne vint... que le lendemain soir ! Aux premières lueurs de l'aube, la Diane commença à sillonner la région. Les festivités, mises en place par l'association des intérêts de Territet et Pro-Veytaux, commencèrent en fin de matinée à la **place du port**. Au programme, comme chaque année un traditionnel buffet gratuit. ! Pour mémoire l'AIT fêtait cette année son 75^e anniversaire. Au Vallon de Villars, les organisateurs s'étaient repliés à la salle Jean Marggie afin d'échapper aux intempéries. Il en fut de même à **Glion** où une poignée de jeunes se retrouvèrent au Café de Jaman à la suite de l'annulation de la cérémonie officielle. Organisée par la Société Villageoise de Brent et Environs, le cortège est parti du bas du village et précédé par les Tambours de Puidoux. Arrivé au Crêt de



Pionnex à la tombée de la nuit. Flambeaux au vent. Une trentaine d'enfants accompagnés de leurs parents ont profité de cette belle soirée. Une météo clémente a retenu les participants jusqu'aux premières heures du 2 août! Unies à cette occasion, les Associations des intérêts de **Tavel** et de **Clarens** conjuguèrent leurs efforts pour proposer à la population un cortège qui prit le départ dans le Bourg au pied du Château du Châtelard pour arriver au Pierrier. A l'écoute de la fanfare l'émotion était perceptible dans les yeux des petits. Avant que ne résonne, chargée du vécu de chacun, l'hymne national suisse. Enfin, tout le monde pût boire et manger en attendant les **deux** feux d'artifices. Pendant ce temps, les pompiers de garde ce soir là étaient prêts à tout. Fort heureusement il n'y eut pas d'incidents majeurs.

Fête nationale: diversement vécue

Bernard Gorgerat

Garage Frères Aslan

Le Basset

1815 Clarens

Tél. 021 964 45 79



Votre soirée de rêve

PALAIS L'ALCAZAR *La Gastronomie*
Montreux *La Fête Le Rêve*

Mariages, soirées de sociétés, etc.

Dad Régéné - Tél. 021/320 73 56
Rue de Bourg 29 - Lausanne

Clin **d'oeil** aux commerçants
de la **Grand'Rue**

Vos solutions immobilières

PUBLIAZ

GERANCE & COURTAGE

Grand-Rue 114
1820 MONTREUX
+41 21 966 00 66
www.publiaz.com



CGS
immobilier

www.cgs-immobilier.ch

Grand-Rue 98
1820 Montreux
Tél. 021 962 70 50



**ACHAT
VENTE
ESTIMATION**

Lausanne La Tour-de-Peilz Châtel-St-Denis Fribourg Monthey

Orient Time
Orient Time
cuisine libanaise - traiteur

**Le Festival des mets libanais
au cœur de Montreux !**



**Chawarma - Falafel
Mezzé chaud et froid
Pâtisseries libanaises**

OUVERT 7/7 dès 10h00

Av. du Casino 55 - 1820 Montreux
Tél. : 021 961 23 76
Fax traiteur : 021 963 19 23
leparadise@bluewin.ch

www.paradise-montreux.ch

BLACK PEARL

Bar - Club

Grand-Rue 92
CH-1820 MONTREUX
Tél. +41 (0)21 963 52 88
contact@leblackpearl.com
www.leblackpearl.com



La Rouvenaz

*Spécialités italiennes
&
Fruits de mer*

La Vinoteca

*Bar à Vins
021 963 27 37*

Rue du Marché 1 - 1820 Montreux - Suisse
Tél. +41 21 963 27 36 - Fax : +41 21 963 43 94
E-mail: rouvenaz@bluewin.ch



Point de rencontre
de la clientèle internationale
et des Montreusiens

*Ouvert tous les jours
di à je 17h à 2h - ve et sa 17h à 3h*

Fairmont
LE MONTREUX PALACE
MONTREUX, SWITZERLAND

Grand-Rue 100, Montreux
www.fairmont.com/montreux
Tél. 021 962 12 12 - Fax 021 962 17 17

GASTRONOMIE



Restaurant
Pizzeria
Chez Gloria



Poissons - Fruits de Mer
Pâtes fraîches
Mets de Brasserie
Avenue des Alpes 8
1820 Montreux
Tél. 021 963 63 83
lesquatresaisons@bluewin.ch



Hôtel Victoria Glion sur Montreux

Terrasse panoramique couverte

*La vie de château,
dans une atmosphère feutrée*

Le restaurant réputé vous propose
une cuisine exquise

Tél. 021 962 82 82



HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE
RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»

**La chasse
est arrivée**

Famille TURRIAN
Grand-Rue 48 – 1844 VILLENEUVE (VD)
Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03
Fermeture: mardi et mercredi
www.delaigle.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Salle banquets ou conférences pour 60 personnes



RIALTO Fermé le lundi

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne ou Chinoise
Gambas

Chez Ricardo et Albina
Av. Mayor-Vautier 2 1815 Clarens-Montreux
Tél. 021 964 32 02 Natel 079 601 98 86

tralala hotel

montreux

Rue du Temple 2
1820 Montreux
Switzerland

reservation@tralalahotel.com
+41 (0) 21 - 963 49 73
www.tralalahotel.ch

“Unique !
Hôtel de charme & atmosphère musicale.”



Rue Industrielle 30 B - 1820 Montreux
Tél. 021/963-25-70
Ouvert de 17h à 24h - Fermé le Dimanche



Ouvert 7/7

Rue du Marché 23 - 1820 Montreux
Tél. 021/963-90-00
Site : opuscafe.ch



Spécialités
de fromages
mets du terroir

(fermé le dimanche)

Laurent Monney tenancier
Sacre-du-Printemps 21
CH-1815 Tavel/Clarens

Tél 021/964 77 66
Fax 021/964 77 91

Case postale 88 - 1816 Chailly

**VOTRE SOIREE
DE REVE**

à

L'ALCAZAR Territet-Montreux

**Mariages, soirées
de sociétés, etc.**

Renseignements :
Dad Régny - Tél. 021/320 73 56
Rue de Bourg 29 - Lausanne



Rue de la Couronne 24
1820 MONTREUX

Café Restaurant de La Couronne

**LA CUISINE
AU FIL DES SAISONS**

Vincent Blanc
Cuisinier

Plat du jour
Fr. 18.50.-
Café compris

FERME DIMANCHE ET LUNDI
TEL-FAX : 021 963 68 65
INFO@RESTAURANT-DE-LA-COURONNE.CH

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

LA GONDOLA VOUS PROPOSE
SES MENUS, ASSIETTES DU JOUR,
SPÉCIALITÉS DE POISSONS

Fermé le mercredi

Restaurant-Pizzeria La Gondola
Grand'Rue 89 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 31 36



Restaurant Pizzeria

de la Couronne

SPECIALITES ITALIENNES

salle pour banquet
de 11 h 30 à 14 h 30 / 18 h à 24 h

Av. des Alpes 102
CH - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28

CASINO DE MONTREUX

Si on sortait
s'amuser...

Envie de sortir, de vous amuser, de passer un moment vraiment différent ?

Laissez-vous séduire par l'ambiance chaleureuse et fascinante du Casino de Montreux. Vibrez grâce aux 371 machines à sous et 22 tables de jeu situées dans un décor unique, avec une vue enchantée sur le Léman et les Alpes. Et pour que la fête soit totale, découvrez les saveurs envoûtantes des trois restaurants et des deux bars du Casino. En semaine, le week-end, en journée, en soirée, en solo, en duo ou entre amis, l'émotion est toujours la même et le plaisir au rendez-vous.

Entrée libre, 7 jours sur 7
De 11 h à 03 h
(05 h vendredi et samedi)
Jeux de table dès 16 h
(15 h le dimanche)

Restauration jusqu'à 02 h
(03 h le week-end)
18 ans révolus
Pièce d'identité valable
900 places de parking

Casino Barrière de Montreux
Rue du Théâtre 9
1820 Montreux
Tél. +41 (0) 21 962 83 83
www.casinodemontreux.ch



La Page MIV

Montreux Info-Ville

Nouveau: Outlander 4x4

Déjà dès CHF 36'950.-



Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue.



www.mitsubishi-motors.ch

DANIEL SALLIN DESIGN



- CRÉATIONS
- TABLÉAUX SUR TOILE
- RÉALISATION SUR COUSSINETS

PORTABLE 079 3026 37 60
RUE DU VUAGNARD 1 • 1820 MONTREUX
TÉL. 021 962 18 08 • PORTABLE 079 3026 37 60
www.dsdesign.ch

Joëlle Boutique

Prêt-à-Porter
Avenue du Casino 42

Montreux

Lingerie
Avenue du Casino 36



*La collection
automne-hiver
est arrivée!*

FIDUCIAIRE

FIDEXPERT

CONSEIL GLOBAL

RUE DU COLLÈGE 26 - 1815 CLARENS
TÉL. 00 41 21 989 82 70
FAX 00 41 21 989 82 79

Aitv SA

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

AITV S.A.

Place St-François 11
1003 LAUSANNE
Tél.: 021 342 50 34

Internet : www.aitv.ch E-mail : info@aitv.ch

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf 1844 VILLENEUVE
Général-Guisan 34 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Inspection TV / Réhabilitation
Essai d'étanchéité



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000

Bravata SA

**Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 977 91 00 - Fax 021 977 91 01



Av. du Casino 33
Tour d'Ivoire
1820 Montreux
Tél. 021 965 40 00

**GERANCE
ADMINISTRATION
PROPERTY MANAGEMENT**

www.cgs-immo-management.ch



www.ipress-sa.ch
Av. Nestlé 13 • 1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00 • Fax 021 966 81 02
E-mail: info@ipress-sa.ch

la prise en mains de vos imprimés!

Séance du 28 mai 2008

- D'une part en insistant pour que notre commune intensifie ses efforts en matière de logements dits sociaux et,
- d'autre part en rappelant à notre exécutif qu'il doit se préoccuper du phénomène des volets clos (ou des lits froids) en s'efforçant d'y trouver une parade.»

M. le Syndic Pierre Salvi va essayer d'être bref, sans oublier des interventions.

Etant donné qu'il a été répondu à M. Emmanuel Gétaz s'agissant des crédits complémentaires, M. le Syndic Pierre Salvi répond à M. Daniel Manzini qui relève que les chiffres sont justes mais les additions sont fausses, enfin qu'il y a un peu de fantaisie dans le texte et dans les chiffres du préavis, cela est une réalité. Malheureusement pour des raisons qu'il se refuse d'évoquer ici, les corrections suggérées par la Municipalité, il l'affirme, n'ont pas été reportées par l'administration, dont acte, et il s'en excuse. En effet, il aurait du contrôler avant la transmission du document. Par contre, il tient à dire que la fiduciaire qui a opéré les contrôles de ces comptes, qui les a audités, atteste que ceux-ci sont correctement tenus et recommande leur adoption.

Le problème de la politique anticyclique que soulève M. Daniel Manzini et qui est repris par l'un des intervenants, est un réel problème. On constate en effet que les cycles sont toujours plus courts si l'on observe ce qui s'est passé ces quelques dizaines dernières années. Par contre, ils peuvent parfois être très violents voir parfois plus doux, mais il est important de pouvoir y faire face.

M. le Syndic Pierre Salvi, aujourd'hui peut l'affirmer: la Municipalité a les moyens de faire face à une crise de moyenne importance, qui ne dure pas trop longtemps, de l'ordre de deux ans, sans que cela ne pèjore le niveau des prestations, respectivement les revenus des investissements qui sont indispensables à la santé économique de notre région et surtout au bien-être des habitants que nous voulons servir.

Pour ce qui de Compost SA, on a pu lire dans les journaux il y a quelques jours que la société est entrée en procédure de liquidation et le temps a manqué pour rédiger la communication qui renseigne sur les conséquences exactes. Par contre elle sera déposée lors du prochain Conseil communal.

La seule chose qui peut être dite c'est que parmi tous les scénarios évoqués, la facture pour les pouvoirs publics, pour les actionnaires, sera inférieure au scénario le plus optimiste, mais évidemment c'est parfaitement insatisfaisant.

Baisser les impôts c'est un vieux débat. Donc le «Picsou» répond à M. Wolfgang Martz ainsi qu'à M. Pierre-André Spahn, qu'il est aisé de dire, quand les comptes ne sont pas bons, à cette Municipalité qui a un centre que l'on ne va pas qualifier, qu'elle ne sait pas gérer. Quand les comptes sont bons, on frise la spoliation suivant les années, dans le meilleur des cas on nage dans la piscine et on demande s'il faut augmenter la profondeur de la piscine pour poursuivre l'injection de piécettes dorées.

Ce que M. le Syndic Pierre Salvi peut dire c'est que la seule préoccupation de la Municipalité c'est de prendre acte aujourd'hui que ces moyens vont permettre de faire face aux besoins d'investissements

qui sont très importants, aux prestations que les partenaires de la commune attendent et surtout, et c'est un objectif parmi d'autres qui se retrouve dans le programme de législature, dont il fait la publicité ici, on retrouve ici beaucoup de préoccupations qui vont devoir nécessiter des investissements pas seulement au travers du budget. La seule façon de réaliser ces objectifs, qui sont intéressants, c'est d'en avoir les moyens. Et la politique du logement comme évoqué par plusieurs conseillers, et une des préoccupations majeures qui doivent être considérées. La Municipalité en est consciente et elle a pris à cet égard quelques orientations lors de son récent séminaire.

Il est très important de se souvenir que les résultats de cette année sont le fait d'une conjoncture particulière, qu'il était difficile d'appréhender en terme d'ampleur. Il est vrai également que quand la conjoncture se tassera, vraisemblablement, on aura de la peine à anticiper la baisse, du fait du décalage entre la réalité et l'économie et la perception que l'on peut avoir.

Ceci étant M. le Syndic Pierre Salvi reste confiant et surtout ce qui est très important en terme de message par rapport à ces comptes, c'est que l'on a les moyens de faire face à nos obligations, d'appliquer une politique volontariste là où c'est nécessaire, là où cela a été identifié comme prioritaire dans le programme de législature. Il espère que dans les années à venir, même si la conjoncture se tasse un peu, ce qu'il ne croit pas inéluctable pour les deux années à venir, on saura y faire face grâce aux réserves accumulées et il croit que ce sera un bonheur pour cette commune et ses habitants.

La parole n'est plus demandée, la discussion générale est close.

[...]

Ce préavis est transmis pour étude et rapport à la commission des finances.

- 8.2. l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 265'000.— pour financer la réfection complète du revêtement et de la fondation du chemin de Tornafou à Glion, sur une longueur de 300 mètres depuis la route de Caux

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence radicale: Mme Karine Chevallier;

Membres: Mmes Prisca Gaillet, Irina Gote, Claire-Lise Gudet, MM. Edmond Chevalley, Laurent Demartini, Ludwig Lemmenmeier, Edgar Schneider, Philippe Sonnard, Henry Suppliy, Gilbert Tille.

Vivez Montreux Info-Ville
sur le site:
www.infoville.ch

 **COMTE** Willy Comte Sàrl
Olivier Mouron succ.

Génie Civil - Maçonnerie
Intervention 24h sur 24h.

Tél. 021 964 63 42 Natel 079 358 37 20
Fax 021 981 23 06 willycomte@bluewin.ch

 **RESIDENCE
LES LAURELLES**
TERRITET - MONTREUX

Établissement médico-social
et appartements protégés.

Sur la Riviera vaudoise.
Une oasis de calme et de confort.

Av. de Collonge 9 • 1820 Territet-Veytaux
Tél. 021 962 44 11 • Fax 021 962 44 22

UNIQUE EN SUISSE

 **TOUZEAU**
Arts de la Table

Les plus belles
listes de mariage

 **Villeroy & Boch**

MONTREUX
Av. du Casino 28
021 966 30 10
www.touzeau.com

8.3. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 1'760'000.- destiné à la réalisation d'une centrale de chauffage au bois à distance pour la piscine de la Maladaire, l'établissement horticole de la Karma et l'EMS de Burier et l'octroi d'un crédit de Fr. 182'000.- pour le raccordement et l'équipement de trois tunnels de cultures, sur l'installation de chauffage de l'établissement horticole de la Karma (12/2008)

M. Caleb Walther déclare que derrière ce terme mystérieux de Karmalabois se cache ce projet d'équiper la Karma, notre piscine municipale et l'EMS de Burier d'un chauffage à bois.

Ce projet est réjouissant car il montre que l'on peut améliorer la production et la gestion de l'énergie dans notre commune. Surtout il est possible d'améliorer notre bilan écologique de manière économiquement rentable.

Cependant il faudra rester prudent. En effet comme l'indique le préavis, avec ce projet, avec l'actuel chauffage à bois à la voirie et la vente des bûches aux particuliers, l'intégralité de la production communale sera utilisée.

Il faudra donc veiller à ce que nos décisions n'engendrent pas une exploitation irréflective de nos forêts. Vu la topographie de celles-ci le risque existe. Nous demanderons en commission des garanties quant à cette exploitation que nous souhaitons raisonnable.

M. Olivier Gfeller déclare que le groupe socialiste accueille d'un œil tout à fait favorable le préavis qui est soumis. Ceci dit, il souhaite la diversification de l'approvisionnement énergétique. Dans le domaine de l'utilisation du bois, la commune a un certain savoir-faire et c'est bien d'en profiter ainsi que d'utiliser toutes les ressources que l'on a sur les hauts de la commune, puisque la commune est très urbanisée dans le bas mais avec de grandes forêts. C'est donc une bonne chose que d'utiliser les compétences et les possibilités que cela offre.

Le groupe socialiste a quelques questions qui seront transmises au président, notamment quant aux règles qui vont être respectées afin d'être sûr que les partenaires payent vraiment ce qu'ils doivent, puisqu'il y aura des privés qui vont profiter de ce chauffage.

Ensuite il aimerait savoir si éventuellement on a pensé à élargir le système à d'autres bâtiments, en profitant ainsi de la chaleur produite.

Quelques personnes ont aussi émis quelques inquiétudes à propos de problèmes rencontrés ailleurs dans le canton avec ce genre d'installations, et il serait bien de savoir ce qu'il en est exactement.

Ainsi que M. Caleb Walther, le groupe socialiste a été sensible à la remarque qui figure dans le rapport à la page trois, qui mentionne que: avec Karmalabois le potentiel "bois énergie des forêts" sera entièrement utilisé. Il aimerait avoir des précisions à ce sujet là, quel est le véritable potentiel, n'y a-t-il pas des possibilités de développement ultérieur?

Mais pour l'essentiel le groupe socialiste est acquis à ce projet.

M. Olivier Mark parle d'un petit bémol financier, il s'agit du raccordement des serres-tunnels à Frs 183'000.-. C'est un multiple de ce que l'on peut s'octroyer dans l'économie privée et il est assez dubitatif par rapport à un tel investissement. Il pense que les plantes qui seront cultivées dans ces tunnels par rapport à la concurrence privée, représentent ce que sont les Aristochats par rapport aux chats de gouttière.

La durée de l'amortissement de cette installation se mesure, d'après les critères communément admis dans le secteur privé, en siècle.

Il suggère que la commission se penche sur ce problème.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention:

«Je ne puis qu'adhérer au principe du projet de centrale de chauffage au bois, tel que présenté dans le préavis de la Municipalité. J'aimerais toutefois signaler, à l'attention des commissaires concernés, une question qui me paraît pertinente sur le plan écologique. Il est en effet mentionné dans le préavis, qu'avec le projet Karmalabois le potentiel bois-énergie des forêts de la Commune sera entièrement utilisé. Dès lors, quelle solution a-t-on envisagé, si d'aventure les prévisions de consommation annuelle de la centrale de chauffage étaient dépassées, ou si un autre projet de nature similaire voyait le jour ultérieurement? En particulier, serait-il possible d'acheter à des conditions favorables le bois supplémentaire à d'autres

Communes, et des contacts ont-ils déjà été pris? Il me semblerait en effet regrettable d'être contraint à réduire à long terme la surface boisée communale, pour répondre aux seuls besoins d'une consommation de bois accrue. Et c'est cette question que je désire poser aux commissaires qui vont s'occuper de ce préavis.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre accueille aussi ce projet avec enthousiasme, notamment parce qu'il permet d'utiliser des énergies renouvelables plutôt que des énergies fossiles.

Il aimerait attirer l'attention de la commission sur la péréquation financière par rapport aux dépenses thématiques. Il semble à M. Alexandre Staeger que quand il avait été question du postulat de M. Olivier Mark, il avait indiqué par la commission des finances ou par le biais de M. Neyroud, que si on chauffait la piscine de la Maladaire au bois, cela permettrait de mieux nous placer dans la péréquation financière. Il pense que ce serait aussi opportun de prendre en compte ces considérations dans l'examen de ce préavis par la commission.

M. Bernard Gret demande que les membres qui se sont exprimés ce soir veuillent bien transmettre leurs questions à leur commissaire respectif, pour la commission relative au chauffage à bois, afin que n'en oublions aucune et que nous traitions l'entier du sujet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Ce préavis est transmis pour étude et rapport à la commission suivante :

Présidence Libérale: M. Bernard Gret;

Membres: Mme Barbara Lüdemann, MM. Félix Glutz, Daniel Guex, Christian Mathez, Charles Meichtry, Domenico Silleri, Alexandre Staeger, Dino Tarussio, Claude Vidoz, Caleb Walther.

9. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE :

9.1. sur sa gestion pour l'exercice 2007

La discussion générale est ouverte.

M. le Syndic Pierre Salvi déclare que M. André Delatena, huissier suppléant, tient à la disposition de celles et ceux qui le souhaitent un exemplaire du rapport de gestion.

La discussion est ouverte.

M. Pierre André Spahn a envie de dire «bis repetita». Quand il était président de la commission de gestion, il y a quelques années en arrière, ils avaient refusé de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de la Place du Marché.

Cette année nous savons que le service de l'urbanisme, du même collègue qui avait géré la Place du Marché, a la procédure en cours que nous connaissons.

Il pense donc aujourd'hui, avant les conclusions de l'enquête, il n'est pas possible de donner décharge à la Municipalité pour ce service et il propose donc à la commission de gestion d'étudier la possibilité de déposer un amendement dans ce sens et il l'avertit d'ores et déjà que si elle ne le fait pas, M. Pierre André Spahn le fera lors d'un prochain Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Ce rapport est transmis pour examen à la commission de gestion.

10. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET POSTULAT SUIVANTS:

10.1. motion de M. Michel Zulauf demandant l'élaboration d'un projet de construction d'habitations à loyers modérés sur le site de Baugy, propriété communale initialement destinée à l'aménagement d'un nouvel hôpital;

M. Michel Zulauf donne lecture de sa motion :

«Par le biais de cette motion, je demande à la Municipalité d'étudier et de présenter un projet de construction d'habitations à loyers modérés sur les parcelles communales du quartier de Baugy, au lieu dit « Aux Grand Prés».

Séance du 28 mai 2008

Avant de préciser l'idée même de cette motion, je voudrais rappeler aux membres du Conseil en quoi consiste ce domaine communal de Baugy. Il s'agit des parcelles No 2052, 4875, 6375, 6392 et 7368, qui constituent une superficie de 24'115 m². En 1986, la Commune de Montreux était déjà propriétaire de trois de ces cinq parcelles, pour une surface totale de 11'298 m². Elle a alors acheté la parcelle Diedrichs (7'465 m²), afin de constituer une solution de continuité permettant la réalisation d'un nouvel hôpital de zone, dont le projet fut abandonné par la suite. En 1997, une cinquième parcelle était acquise par la Commune (No 7368 - 5'352 m²), à la suite d'une proposition de vente de la paroisse de Clarens. Ce préavis d'achat était voté par le Conseil communal le 30 juillet 1997, pour un montant de Frs 550'000.—.

Ainsi depuis plus de dix ans, la Commune de Montreux est-elle propriétaire d'un bien foncier qui représente un véritable trésor. Nous pensons dès lors que c'est le bon moment d'élaborer un projet ambitieux de construction de bâtiments destinés à la location d'appartements, en partenariat avec les sociétés coopératives de logement existant dans notre région et avec toute autre institution partageant notre préoccupation de mettre sur le marché de nouveaux appartements au bénéfice de familles et de personnes désirant s'installer sur la Riviera lémanique. Notre idée, que nous nous réjouissons de partager et d'élargir dès maintenant, va au-delà d'un projet de construction d'appartements à loyers modérés; il pourrait s'agir de l'aménagement d'une sorte de cité radieuse, appelée à constituer une communauté vivante réunissant des résidents de tous les âges et de tous les horizons. Pour plus de précision, nous pensons à la mise à disposition d'appartements protégés, avec accès à des prestations médico-sociales, à l'aménagement de studios et de petits appartements à l'intention des jeunes et des personnes seules (apprentis, étudiants, travailleurs), de locaux publics ou semi-publics ouverts aux sociétés locales, à la jeunesse et aux personnes retraitées, d'espaces ouverts réservés au sport, à la nature, aux loisirs, au commerce de proximité (par exemple, un café terrasse, un restaurant, un commerce d'alimentation).

La Riviera vaudoise offre des perspectives de développement économique réjouissantes, elle offre aussi un climat, un site naturel et une qualité de vie qui sont reconnus dans le monde entier. Mais elle souffre cruellement du manque d'appartements destinés au logement, en faveur d'une population qui ne cesse d'augmenter. Face à une telle situation, notre Commune ne peut répondre à l'appel de nombreux besoins.

Mais attention, il n'est pas question d'offrir à la spéculation immobilière le champ à de nouveaux profits. Dans ce domaine, la Commune de Montreux a déjà donné. Il n'est pas question de saccager un site remarquable et de le bétonner au mépris des dispositions en matière d'aménagement durable. Il n'est pas question non plus de créer un ghetto ou un quartier à libre disposition, dont les occupants ne partageraient aucune préoccupation d'entretien et de maintien.

En conclusion, il s'agit d'un projet ambitieux, mais aussi rassembleur, qui mettra du temps à prendre forme, mais qui doit montrer que notre Commune et ses élus sont prêts à prendre des risques, pour le plus grand bien d'une population présente et à venir.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport et je vous remercie de l'attention que vous avez portée à son développement.

La discussion est ouverte.

M. Wolfgang Martz désire exprimer un avis totalement minoritaire. Il

trouve l'idée et la motion développée par M. Michel Zulauf excellente et il la soutient. Il pense que M. Michel Zulauf a insisté, avec raison, sur la mixité qui doit être un élément important de ce type de quartier, pour ne pas recréer un ghetto que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Il l'assure donc de son soutien.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Une commission sera nommée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

10.2. postulat de M. Pierre Rochat sur la gouvernance municipale.

M. Pierre Rochat donne lecture de son texte et pose les questions suivantes:

[...] voir éditorial

- qu'elle fasse l'analyse critique et introspective de son organisation en s'inspirant des méthodes reconnues et avérées de gouvernance,
- qu'elle révisse fondamentalement le règlement d'organisation qui la régit actuellement et nous le transmette,
- qu'elle atteste désormais, par exemple au travers du rapport annuel de gestion, de son bon fonctionnement interne, de l'évaluation régulière de ses membres et de la validation renouvelée de leurs déclarations d'intégrité et d'indépendance,
- qu'elle transmette, régulièrement aussi, un registre des intérêts des membres de la Municipalité.

Une commission sera nommée lors de la prochaine séance comme le demande M. Pierre Rochat.

11. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE

11.1. interpellation de Mme Jocelyne Bouquet concernant l'abattage des arbres sur la parcelle «La Broussaille»

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de son interpellation:

«A Chernex, la parcelle no 2708, dite «La Broussaille», propriété de MM. Daniel Willi et Paul-Henri Binz, est située en contrebas du sentier du même nom. Ce sentier longe la voie du MOB, en aval, à environ 300 m. de la gare de Chernex en direction de Sonzier. Il borde la partie nord de la parcelle sur une distance de 120 m. environ et il était planté d'une rangée d'arbres de haute futaie.

L'enquête publique, pour la demande de permis de construire 2 bâtiments d'habitation avec 2 parkings souterrains, débuta le 27.01.2007. Je l'ai consultée. Sur le formulaire de mise à l'enquête, aucune mention d'abattage d'arbres ne figurait. J'ai donc pensé que ces arbres se trouvaient sur le domaine public tout comme le sentier de La Broussaille.

En janvier 2008, le chantier s'est mis en place et lors d'une promenade, j'ai constaté que tous les arbres (une douzaine au minimum et de plus de 10 m.



GENERALI

Generali Assurances - Agence générale de la Riviera et du Chablais vaudois

Michel Wieser - Agent général - Brevet fédéral en assurances

Av. du Casino 50 - 1820 Montreux - Tél. +41 21 963 49 41 - Fax +41 21 963 04 22

Ligne directe +41 21 966 30 49 - Mobile +41 78 685 47 80

E-mail: michel.wieser@generali.ch - Internet: www.generali.ch

ARTISANS

TECHNIQUE-TRAVAUX-CONCIERGERIE

Place de la Gare 3 - CP 158 - 1844 Villeneuve

Grand

multiService

François Grand

Tél. 021 965 34 34
Fax 021 965 34 30
Natel 079 447 45 35
fgrand@grandmultiservice.ch



CARRELAGES RIVIERA SA

Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic
1815 Clarens
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch

GARAGES

NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires



Nicola Iamartino
Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13

Vous buvez 3 cafés par jour ?



D.D.Café

Vous prête Gratuitement Cette machine à Café



D'Angelo Distribution Café
Rue Almé Steinlen 5
1800 Vevey
tél. 021 921 33 21

Renseignez-Vous!

Informatique



Dépannage
Installation
Vente matériel
Spécialiste Crésus

Tous travaux informatiques
privés et entreprises

TechLine

1815 Clarens - Tél. : 021 964 83 07
www.techline.ch - info@techline.ch



Millass
Mitsubishi

Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire
sur la Riviera



Génial à tout point de vue.




VITRERIE M. PAGÈS SÀRL

24h/24

Case postale 44
1816 Chailly
Atelier - Z.I. « La Foge »
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE
Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir

TOUS TRAVAUX DE VITRERIE




GYPSERIE PEINTURE PAPIERS PEINTS

Devis sans engagement

SALVATORE NASTASI

Maîtrise + fédérale
1815 Clarens
Ch. du Crépon 3
Tél. 021 964 63 59
Fax 021 964 21 71
Natel 079 373 65 23



VELO ELECTRIQUE Watt-World

La solution d'avenir,
propre et silencieux.



Un test vous convaincra !

M.DOUSSE - CYCLES-MOTOS
Rue de l'Eglise-Catholique 7 - 1820 Montreux
Tél./Fax 021 963 24 35



TECHNI PEINTURE

Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture
Papiers peints
Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52
Natel 079 301 03 66



TARONI Sàrl

SERRURERIE & CONSTRUCTIONS METALLIQUES

SERRURERIE
VERRIÈRES - VÉRANDAS
PORTES DE GARAGES
ESCALIERS

Zone Industrielle de la Roite - 1816 Chailly
Case postale 1608 - 1820 Montreux
Tél. 0041 (0)21 964 10 81
Fax 0041 (0)21 964 72 67

Pneus - Jantes Pneu Service



Fernando Sousa

- Montage et équilibrage amortisseurs
- Echappements • Freins • Accessoires

www.pneuservicefernando.ch

Av. Vinet 16 - 1815 Clarens - Tél. 021 964 65 69
Fax 021 964 55 75 - 079 627 86 13

Séance du 28 mai 2008

de haut) avaient été abattus. Une véritable hécatombe! Très rapidement aussi, toutes les souches ont été arrachées. Quelques jours avant ces événements, j'ai lu dans 24 Heures une annonce du Service de la voirie et des espaces verts, attirant l'attention des propriétaires sur l'interdiction d'abattage des arbres sans autorisation préalable.

J'ai donc appelé le service en question pour demander qui était le propriétaire des arbres bordant cette parcelle et si l'autorisation avait été demandée. On m'a répondu de me renseigner auprès du Service de l'urbanisme. C'était le 4 février. Je vous fais grâce de toutes les péripéties et renvois d'un service à l'autre, pour obtenir finalement le 23 avril, la réponse suivante du Service de la voirie et des espaces verts: «Nous allons regarder avec les promoteurs ce qu'ils pourraient planter en remplacement».

Selon la loi, l'arborisation compensatoire est prévue comme seule mesure si le propriétaire a fait une demande d'abattage, ce qui ne semble pas être le cas, et en l'occurrence, au vu du nombre et de l'ancienneté des arbres abattus le bénéficiaire de l'autorisation devrait en plus être astreint à payer une taxe dont le produit devrait être affecté aux opérations d'arborisation réalisées par la Commune.

Je n'ai jamais pu savoir si ces arbres étaient sur le domaine public ou sur la parcelle La Broussaille, ni qui avait donné l'ordre de les abattre.

Si ces arbres étaient bien sur la parcelle privée, cette manière de résoudre le problème équivaut pour moi à donner aux propriétaires et promoteurs le signe suivant: «Abattez et détruisez tout ce que vous voulez, ensuite on se mettra à table pour discuter».

Voici mes questions:

1. A qui appartenait ces arbres?
2. Si ces arbres étaient sur la parcelle 2708, pourquoi n'y avait-il aucune mention sur la demande de permis de construire?
3. Qui a donné l'ordre d'abattage et pourquoi le Service voirie et espaces verts n'était pas au courant?
4. Si les règles ont été enfreintes pourquoi n'applique-t-on, pas envers les responsables, la procédure prévue par la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites (selon l'art. 92, LPNMS, amende pouvant aller jusqu'à fr. 20'000.—)?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses écrites qu'elle voudra bien apporter à mes questions.»

M. Christian Neukomm déclare que la Municipalité répondra de manière large et par écrit aux demandes de l'interpellatrice.

Toutefois il souhaite lui faire part d'une information qu'elle a peut-être déjà reçue de la part du Chef jardinier, M. Nanchen, une réunion sur place avec les différents intervenants, propriétaires, service de l'urbanisme et service de la voirie et des espaces verts est déjà agendée le 4 juin.

A la suite de cette séance des mesures seront prises et elles seront communiquées à Mme Jocelyne Bouquet comme objet de la réponse de la Municipalité.

11.2. interpellation de Mme Karine Chevallier «Quelle hiérarchie de la communication à Montreux?»

Melle Karine Chevallier donne lecture de son interpellation et pose les questions suivantes:

[...] voir éditorial

- 1) Comment formulez-vous, Monsieur le Syndic votre politique d'information, celle que vous avez annoncée lors du Conseil du 23 avril 2008 ne correspondant apparemment pas à celle appliquée?
- 2) Qui a pris la décision de ne pas communiquer l'information de la réorganisation au Conseil communal avant la conférence de presse?
- 3) Aurais-je tort et le secrétaire municipal ne disposerait-il pas de la liste des adresses informatiques et personnelles des Conseillers communaux?
- 4) Un simple envoi postal ou un e-mail groupé n'aurait-il pas pu être effectué? Et si oui, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait?
- 5) Enfin, on peut lire au bas du communiqué de presse que pour toute information utile, nous pouvons nous adresser à M. Pierre Salvi ou/et à M. Charles Riolo. Alors que notre commune bénéficie de la présence de Mme Merk Mietta, je le rappelle chargée de la communication, pourquoi son nom ne figure-t-il pas également en bas de page, voir à la place de celui de M. le Secrétaire municipal? La Municipalité de Montreux aurait-elle une autre répartition des tâches que celle usuelle, à savoir une chargée de la communication dont un des rôles est d'être le relais entre la Municipalité et les médias et un secrétaire municipal à qui est dévolu en premier lieu une gestion impeccable et sans faille du secrétariat?

[...] voir éditorial

11.3. interpellation de M. Alexandre Suter au sujet de la circulation des piétons sur le trottoir à la Grand-Rue 80

M. Alexandre Suter donne lecture de son interpellation:

«La transformation de l'ancien hôtel Bon-Accueil dure depuis quelques semaines. Plusieurs personnes et commerçants se sont étonnés des conditions dans lesquelles s'effectuent ces travaux. Le trottoir est régulièrement obstrué par des machines de chantier, du matériel, des tuyaux, de la boue, de l'eau et j'en passe. Quand il est possible de l'emprunter mieux vaut être équipé de grosses bottes et d'un casque tant la sécurité des passants semble être négligée. De temps en temps une déviation pour piétons est installée; les conditions de sécurité ne sont guère meilleures. Le reste du temps le passage est bloqué, les piétons n'ayant qu'à se débrouiller en marchant sur la route.

Il serait fort dommageable pour la ville de Montreux que cette situation se prolonge. La saison touristique débute dans quelques jours et je peux vous assurer que les vacanciers, touristes et festivaliers n'apprécierons pas. En tout cas pas moins que les Montreusiens qui m'ont interpellés.



Le Palais Oriental

Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet

Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran

Quai E.-Ansermet 6 • 1820 Montreux • Suisse • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

C'est d'autant plus étonnant que ce chantier se trouve en face de la Grand-Rue 73.

Mes questions sont les suivantes:

- 1) Quelles sont les règles d'utilisation des trottoirs lors de constructions ou de rénovations ?
- 2) A-t-il été demandé au promoteur, lors de la mise à l'enquête, de garantir la sécurité des piétons qui emprunteraient ce trottoir ou de mettre en place une déviation sécurisée ?
- 3) La municipalité compte-t-elle intervenir pour régler ce problème avant l'été ?

D'avance je remercie la Municipalité de ses réponses.

M. le Municipal Christian Neukomm remercie M. Alexandre Suter de présenter une interpellation de cet ordre-là. On a de plus en plus de peine à faire respecter les décisions qui sont prises lors de l'obtention du permis de construire à un certain nombre de promoteurs sur le territoire montreu-sien. Pour des raisons évidentes de manque de force nécessaire pour faire suivre les décisions qui sont données et pour lesquelles on oblige le promoteur à respecter un certain nombre de cadres. Malheureusement, il arrive assez fréquemment ces derniers temps de devoir intervenir par la suite et plusieurs fois. Dans le cas du chantier en question, c'est déjà la deuxième fois que deux membres de la Municipalité, l'un après l'autre, on dû intervenir à titre personnel pour faire venir un certain nombre d'intervenants, que ce soit la police, le service des travaux, d'urbanisme ainsi que les services techniques pour requalifier, remettre les choses dans le bon ordre.

Effectivement il y a des problèmes de suivi, un manque flagrant de personnel qualifié pour avoir le temps de régler ce genre de trafic. M. le Municipal Christian Neukomm déclare qu'il ne faudra pas que l'on s'étonne si un jour on demande un équivalent plein temps.

Pour répondre directement aux questions, les règles d'utilisation en ce qui concerne les trottoirs, lors de construction, elles existent et sont claires. Elles font surtout la part belle au cheminement piétonnier, qu'elles doivent sécuriser. Une des priorités c'est d'abord la sécurité.

Une fois de plus, il le répète, ce chantier pose quelques problèmes.

En réponse à la troisième question, M. le Municipal Christian Neukomm déclare qu'évidemment cela a été demandé au promoteur, et plusieurs fois, comme il l'a déjà dit.

Pour la quatrième question, il précise que demain matin, nous enverrons qui de droit faire un contrôle, de manière totalement inopinée, et nous en tirerons les conséquences qu'il faut en tirer.

Si M. Alexandre Suter le souhaite, M. le Municipal Christian Neukomm lui donnera un suivi de ce qui c'est passé, et il pourra peut être affirmer alors que M. Alexandre Suter avait tout à fait raison.

Il espère ainsi avoir répondu à l'interpellation.

M. Michel Bongard déclare que cette interpellation lui rappelle celle qu'il avait faite il y a quelque temps, lorsqu'il avait constaté que des travaux étaient conduits en pleine nuit, alors que visible-

ment c'était pour économiser des frais sur la manière de déconstruire une construction. Il pense que là, pour faire respecter l'ordre, il y a un gros travail à faire, et que la Municipalité n'est pas au bout de ses peines. Mais il lui souhaite bonne chance pour avoir un effet concret.

La parole n'est plus demandée.

11.4. interpellation de M. Olivier Mark sur la distribution des dicastères et ligne politique

M. Olivier Mark donne lecture de son interpellation:

«Jusqu'ici le centre-droite montreu-sien est resté très mesuré par rapport à l'affaire Doriot. Dès le début, notre action s'est concentrée sur les améliorations concrètes à apporter pour qu'une telle affaire, dans son aspect politique, ne se reproduise plus. Mais aujourd'hui, il paraît indispensable d'évoquer les dommages considérables que cette affaire a produits dans le cœur des Montreu-siens.

Ce qui aurait dû rester une affaire à l'impact certes grave, mais limité aux intervenants, s'est transformée en un malaise généralisé. Allez dans des assemblées de villages, discutez avec les citoyens dans la rue. Les Montreu-siens sont désemparés. Ils sont désillusionnés. Ils ne croient plus en leurs Autorités.

Monsieur le Syndic, chers collègues, cette affaire a pris une proportion qui n'est plus en relation avec les faits reprochés – à tort ou à raison – à un seul homme.

Monsieur le Syndic, chers collègues, je m'interroge sur les causes de ce malaise et sur la réaction des citoyens les plus raisonnables. Je pense à ceux qui ne s'expriment même plus aujourd'hui. Ceux qui ont laissé le champ libre à quelques oiseaux de mauvais augure, prêts à détruire ce qui reste de crédibilité aux autorités démocratiques en place.

Quelle que soit notre appartenance partisane, nous devons prendre note de ce désarroi populaire.

Si ce ne sont pas les faits et les seuls faits qui peuvent mettre en cause toute la classe politique, c'est que le phénomène est plus profond, plus sournois.

Monsieur le Syndic, ne seraient-ce pas les réponses qui ont été fournies aux Montreu-siens qui seraient la cause de ce profond malaise? Ne seraient-ce



un nouvel esprit
dans l'immobilier

D. Bottarel
Agence Immobilière

Administration de PPE • Gérances • Locations • Ventes

Rue du Moulin 57
CH-1816 Chailly / Montreux

Tél 021 / 964 90 90
Fax 021 / 964 90 31



LES PROS DU TOIT

B.S.

MAÎTRISES FÉDÉRALES

B. Schnider sa

**FERBLANTERIE
COUVERTURE
ÉTANCHÉITÉ
FAÇADES**

<http://www.bschnider.com>
E-mail: info@bschnider.com
Zone Industrielle La Foge C
1816 CHAILLY-MONTREUX

MONTREUX INFO-VILLE

Editeur : Info-Ville Sàrl
Parutions : 6 fois l'an - Tirage : 15'000 exemplaires
Publicité-Rédaction : Tél et Fax 021 963 75 18

E-mail : infoville@bluewin.ch - Site www.infoville.ch
Correspondance : Case postale 293 - 1820 Montreux 2

Abonnement hors commune : FR. 45.-

pas le consensus à tout prix, les détours, voire les contorsions qui dépassent largement les impératifs de l'enquête qui décourageraient de nombreux citoyens?

Une reprise en mains de l'action politique s'impose. Les citoyens sont en droit d'attendre une ligne claire, une ligne forte, à laquelle ils puissent soit adhérer, soit s'opposer. Les réponses évasives répétées les ont épuisés. Nous sommes en train de perdre notre crédibilité. C'est grave.

J'en arrive au but. Monsieur le Syndic, n'êtes-vous pas en possession de la clé qui pourrait ouvrir la porte de la réconciliation entre les Montreusiens et leurs Autorités, en délivrant des réponses claires, une ligne décidée et lisible de la politique montreusienne, en tant que Chef de l'Exécutif?

Aujourd'hui, même si la répartition des dicastères relève de la Municipalité, je me permets de vous poser une question toute simple :

Estimez-vous que la nouvelle attribution des tâches au sein de la Municipalité, où vous reprenez le lourd dossier de l'urbanisme, vous permettra de redresser la barre afin que les autorités retrouvent leur crédibilité? Avec cette charge supplémentaire, trouverez-vous l'énergie pour définir une vraie ligne politique, inédite et nouvelle, pour atteindre ce but?

Je vous remercie d'ores et déjà, Monsieur le Syndic, de votre réponse.»

M. le Syndic Pierre Salvi relève qu'il est vrai que cette affaire, qu'il va qualifier aujourd'hui de «Doriot et consorts» sans trahir de secret, est assez complexe et a forcé la municipalité à prendre un certain nombre de décisions, à tenter une communication. Mais chaque fois que l'on a communiqué, lorsque l'on quittait le champ institutionnel, ou que l'on risquait de quitter le champ institutionnel, chaque fois il fallait téléphoner au juge, respectivement à l'avocat, pour être certain qu'on ne contrevenait pas à cette règle sacro sainte: «nous n'avons pas le droit de violer le secret de l'enquête pénale», quiconque viole ce secret est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à trois mois d'emprisonnement.

Dans ces conditions, il faut comprendre qu'il est très difficile de savoir, de devoir dire et de ne pas pouvoir dire. Il est très difficile et franchement insupportable, et si l'on avait été ce matin dans le bureau de M. le Syndic Pierre Salvi, on aurait entendu qu'il était insupportable de lire des âneries dans les journaux, des âneries qui parfois sont vraies, qui parfois sont orientées, qui parfois sont simplement l'expression de la vérité, et de devoir dire au juge que l'on en a assez, pour la énième fois, d'observer que n'importe qui a le droit d'accéder à ce dossier par des manières probablement à la limite de la malhonnêteté et probablement devant être sanctionnées par le juge, si tant est qu'il prenne cette décision, ce que M. le Syndic Pierre Salvi encourage à titre personnel, et de devoir entendre par le même juge : « non, vous n'avez rien le droit de dire ».

Alors il ne peut que faire part du courroux qu'il a ressenti ce matin notamment, une fois de plus, à la lecture des journaux et qu'il exprimait à M. le juge.

Ceci étant, c'était un préambule.

Il y a dans les réponses fournies une incapacité de répondre à certains égards, notamment lorsque cela relève des faits de l'enquête. On ne peut communiquer que sur les aspects institutionnels. Il l'a dit tout à l'heure, malheureusement, on a pas été bon, car on a pas communiqué le début de la réforme des directions, par exemple, par un envoi en courrier A ou par e-mail. Encore une fois seul l'aspect institutionnel peut-être communiqué, mais rien qui relève de la dimension des faits qui concerne le dossier pénal.

M. le Syndic Pierre Salvi déclare que la clé de la réconciliation entre les Montreusiens et les Autorités, on l'a toutes et tous. Il pense qu'il peut apporter sa pierre à la construction de cet édifice, ses collègues également, qui d'ailleurs s'y emploient. Mais toutes et tous peuvent être des relais, dans la mesure où il faut donner des informations qui paraissent pertinentes, crédibles et objectives, des informations qui pourraient être transmises à des citoyens qui posent des questions, des informations qui pourraient évidemment rassurer.

M. le Syndic Pierre Salvi estime que la dernière question lui est adressée personnellement, et il y répond par l'affirmative. Il précise que le dossier de l'urbanisme n'est pas considéré comme étant un dossier plus lourd que les autres. Il est exposé, ce qui ne signifie pas nécessairement une charge de travail qui soit infiniment lourde.

En prenant, au hasard, n'importe quelle direction représentée autour de la table, celle-ci nécessite un engagement important des Municipaux. Il observe juste au passage quand même, que M. Laurent Wehrli, qui a repris les sports, ce qui paraît être peu de chose, est en fait un dicastère très important, si on considère les mondiaux qui auront lieu l'année prochaine, si on considère aussi toute la gestion financière en matière de subventions, sans parler des finances reprises par un autre collègue. Toutes les directions sont lourdes.

Quant à l'énergie nécessaire pour définir une vraie ligne politique, inédite et nouvelle, pour atteindre ce but, il ne la trouvera pas seul. Il la trouvera vraisemblablement avec ses collègues et grâce au soutien du Conseil. Il pense qu'ensemble on y arrivera.

La Municipalité a communiqué le début de la réorganisation des directions, au travers de ce qui est très visible, c'est la répartition des services ou des offices entre ses membres.

Il y a maintenant toutes les délégations dans les innombrables sociétés, conseils de fondation et conseils d'administration, sur lesquelles la Municipalité planche et qui sera distribuée à tous les conseillers et conseillers en même temps que la nouvelle terminologie de direction, dès que la Municipalité en aura décidé.

Pour conclure, M. le Syndic Pierre Salvi déclare que cette interpellation fait penser finalement qu'il hésite sur tout, et ce matin il lisait dans le journal qu'il était un dictateur. Dictateur le matin, hésitant le soir...

[...]

11.5. interpellation de M. Olivier Gfeller concernant la Cour des comptes

M. Olivier Gfeller déclare retirer son interpellation vu l'heure tardive et parce que la Municipalité a répondu lorsqu'elle a pris position sur l'enquête de la Cour des comptes.

Mme la Présidente déclare qu'il y a une réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Olivier Mark sur le tapage nocturne de Police Riviera, usage des feux bleus et des deux tons alternés, lors de courses urgentes pendant la nuit.

Mme la Présidente passe la parole à M. Olivier Mark.

M. Olivier Mark remercie le délégué municipal à Police Riviera d'avoir fait suivre. La réponse a été circonstanciée et il croit même que cela s'est calmé.



!!! STOP !!!
Arrêtez de tourner en rond,
vos magasins de sport se trouvent à Montreux

Essayez, vous serez surpris !

accueil - service - rapport qualité prix

Rue Igor-Stravinsky - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 79 63

Atelier
 1844 VILLENEUVE
 Z.I.C. & 021 960 25 60

Menuiserie - Ebénisterie - Agencement
BORGATA
 1822 CHERNEX
 & 021 964 40 24

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU.

Mme la Présidente souhaite rappeler, à chacune et à chacun de ceux qui sont intervenus ce soir, de remettre à la secrétaire la version électronique de leur intervention, mais aussi s'il n'existe qu'une version papier, ou même de simples notes, parce que c'est très important pour l'établissement du procès-verbal. Il y a en effet souvent des problèmes avec l'appareil d'enregistrement.

M. Antonio Di Tria désire juste poser une question. Qu'on le veuille ou pas, la semaine prochaine c'est le début de l'Euro 2008, on va vivre un mois de football. Sa question s'adresse surtout au chef de la police, M. le Municipal Alain Feissli. Les supporters pourront-ils bien manifester leur joie ou bien doivent-ils s'attendre à une intervention musclée de certains policiers, comme cela c'est passé il y a deux ans lors de la finale de la coupe du monde? Que l'Italie a gagnée et qu'elle va encore gagner!

M. le Municipal Alain Feissli répond que l'important dans un événement festif c'est naturellement que la fête puisse s'exprimer, mais que la fête puisse s'exprimer malgré tout avec de la bienséance dans sa forme d'expression.

Bien entendu que la fête sera possible, mais dans des limites que l'on peut qualifier d'usuelles.

Mme la Présidente déclare que l'on a déjà là une approche de choc culturel, et que l'on en reparlera sans doute.

Mme la Présidente passe la parole à M. Grégoire Furrer.

M. Grégoire Furrer va être moins populaire que M. Olivier Gfeller, car il ne va pas retirer son intervention, même si beaucoup de personnes ce soir ont parlé d'un sujet qui lui est proche ainsi qu'à un certain nombre de ses collègues, il veut parler de la commission concernant le PGA.

Il précise que cette intervention, il l'a préparée cet après-midi avec ses collègues entre les heures de séance. Ce n'est donc pas une réaction à ce qui a été dit ce soir, mais bien une déclaration qui a été préparée en concertation avec des collègues de toutes tendances politiques et qui prouve bien que l'on peut travailler ensemble.

Comme on a pu lire dans le courrier que nous a adressée Mme la Présidente, la séance spéciale du Conseil communal du 18 juin a été repoussée à une date ultérieure.

Il n'y a rien d'extraordinaire à cela, car M. Grégoire Furrer avait déjà dit lors du dernier Conseil qu'un tel report était envisagé.

La commission est consciente de l'enjeu que représente ce PGA et souhaite mettre tout le soin nécessaire à son étude. Plus de 80 heures de travail ont déjà été effectuées et il faut encore en prévoir presque autant.

Et beaucoup de commissaires n'ont pas pensé forcément s'être engagés avec une telle charge de travail, mais tout le monde le fait avec beaucoup d'énergie. Au final ce sera certainement quelques 150 heures de commission qui attendent les commissaires, soit plus, si on se réfère à ce qui a été dit dans ce Conseil à propos de la dernière commission chargée d'étudier le PGA de 1972.

Déjà de nombreux sites ont été visités et il est prévu d'en visiter d'autres. Des experts ont été rencontrés des opposants qui le souhaitent ont été entendus, et à ce propos il rappelle qu'il y a 92 opposants sur les 23'000 habitants de la commune, c'est un pourcentage qui est relativement faible par rapport à d'autres communes qui revoient leur PGA. A ce jour, 62 opposants ont été entendus. Certains sont représentés par des avocats et par des conseils qui ont l'habitude de traiter ce genre de dossier, et tous reconnaissent l'ouverture et la transparence de la commission, en recevant les gens qui le souhaitent.

La commission a étudié les plans de zones, les plans des barrières naturelles et a entamé le règlement et ses fiches. Malgré cela, il n'y a que le travail d'approche général qui a été fait pour se familiariser avec une matière dans laquelle on va bientôt rentrer dans le détail.

La commission n'a pris à ce jour aucune décision formelle et n'en prendra que quand elle se sera forgé un avis clair sur ce volumineux dossier.

M. Grégoire Furrer aimerait aussi préciser que ces travaux intenses, parfois plusieurs heures par semaine, parfois plusieurs jours de travail, se déroulent dans une grande transparence et une grande sérénité, malgré les éléments perturbateurs extérieurs.

Les commissaires échangent leurs avis et leurs expériences en toute indépendance, et dans le respect des sensibilités de chacun.

Et même les sujets délicats sont abordés, comme par exemple les effets collatéraux de ce que l'on appelle communément l'affaire Doriot.

[...] voir éditorial

La séance est levée à 22 h 50



GENDRE & EMONET
G É R A N C E F I D U C I A I R E S A

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27
www.gendre-emonet.ch

Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 28 mai 2008.
La version complète du
procès-verbal peut être obtenue
au Greffe municipal.

A ACHETER

Nous cherchons dans les hauts de Montreux ou environs,
pour résidence principale à l'année, un

CHALET
confortable, spacieux et équipé.

Faire vos offre à:

Info-Ville SARL, Chiffre 160, Case postale 293, 1820 MONTREUX 2



**CORNAZ
FONTANELLAZ
CONSTRUCTIONS SA**

Bâtiment - génie civil

Ch. de La Veyre d'En-Haut B 16 - 1806 St-Légier
Tél. 021 921 45 91 - Fax 021 921 97 29
cfconstruction@bluewin.ch



Le gaz naturel, l'énergie...

... pour préparer l'avenir !



Près de 160 communes situées dans les cantons de Vaud, Valais et Fribourg sont désormais desservies par les trois sociétés gazières du groupe, dont le réseau de transport et de distribution s'étend sur plus de 1'200 kilomètres.

L'arrivée récente de Roos Ventilation SA favorise l'alliance de compétences et des synergies nouvelles pour le développement des activités au sein du groupe Holdigaz.

HOLDIGAZ Capital-actions CHF 20,5 millions						
100 %						
CICG Distribution de gaz	SGPR Distribution de gaz	Cosvegaz Distribution de gaz	J. Diémand SA Installations sanitaires	Brauchli SA Chauffage	Roos SA Ventilation	Novogaz SA Equipement de restauration collective

CICG: Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA, Vevey
SGPR: Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA, Aigle

www.holdigaz.ch | no valeur 2.050.274 | marché Helvetica - www.bpl-bondpartners.ch

Direction et siège social: av. Général-Guisan 28 - 1800 Vevey - Tél. +41 21 925 87 87 - Fax +41 21 925 87 88 - info@holdigaz.ch

**Marmottes
Paradis**
aux Rochers-de-Naye

www.mob.ch
☎ 0900 245 245 (CHF 1.- min)

GOLDENPASS
SERVICES



TOUZEAU

Passionnement



Extrêmement

Arts de la Table • Décoration de la Maison • Listes de Mariage
GENÈVE • MONTREUX • ANNEMASSE
www.touzeau.com